

# LE PATRIOTE

Méfiez-vous  
de l'homme  
nu qui vous  
propose  
sa chemise.

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions

200 Frs

15<sup>e</sup> année

Sommet pour un nouveau pacte financier mondial

## LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT SE QUITTENT SUR DES PROMESSES

Démarrés le 22 juin dernier, les travaux du sommet pour un nouveau pacte financier mondial se sont achevés le 23 juin 2023 à Paris. La cérémonie a réuni une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement qui ont réfléchi sur la stratégie à mettre en place pour encourager à la fois le développement et la protection de l'environnement. Au terme des travaux dudit sommet qui s'est tenu dans un contexte de revendication des pays africains, les participants ont parvenu à un consensus complet pour réformer le pacte financier mondial en profondeur. S'agit-il d'un engagement à prendre au sérieux ou d'un simple chapelet de bonnes intentions ? L'avenir le dira avec précision. Néanmoins, le président français Emmanuel Macron qui a présidé les travaux veut d'un système financier mondial plus efficace, plus équitable et plus adapté au monde d'aujourd'hui.

☞ 3



Assemblée nationale

## ISIDORE MVOUBA SUGGÈRE L'ORGANISATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU FOOTBALL

☞ 2

Gouvernance

## EVALUATION DES DOUZE BATAILLES ENGAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT MAKOSSO

☞ 4



Théophile Mbitsi, Procureur général près la cour suprême

« **MON VŒU LE PLUS PROFOND EST QUE LA JUSTICE DOMINE LE NORD ET LE SUD ET QUE TOUTE INSTITUTION S'INCLINE DEVANT ELLE, POUR L'ÉMERGENCE DU CONGO** »

☞ 7





Assemblée nationale

## ISIDORE MVOUBA SUGGÈRE L'ORGANISATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU FOOTBALL

**Les contreperformances du football congolais et les actes de vandalisme perpétrés par certains supporters le 18 juin dernier au stade Alphonse Massamba-Débat ont été au centre de la séance des questions d'actualité qui s'est tenue le 22 juin 2023 à l'hémicycle de l'Assemblée nationale. A l'issue de cette séance, le président de la chambre basse du Parlement, Isidore Mvouba a suggéré l'organisation des états généraux du football congolais pour redorer le blason des Diables Rouges.**

**A**u cours de cette séance, le ministre en charge des sports et de l'éducation civique, Hugues Ngouélondélé a répondu à cinq questions posées par le député Guy Patrick Gondzia portant, entre autres, sur la politique de formation des sportifs, les contreperformances des footballeurs congolais et le bilan des actes de vandalisme perpétrés par des supporters au stade Alphonse Massamba-Débat après le match ayant opposé l'équipe congolaise à celle du Mali. Répondant à ces préoccupations, Hugues Ngouélondélé a souligné que son ministère « a engagé des réformes importantes en cours de promulgation. Celles-ci portent notamment sur la création et l'émergence des sociétés sportives, la création à Pointe-Noire d'un centre de

formation de football. Il a en outre relevé que le problème du football doit devenir une affaire nationale qui nécessite que le gouvernement débloque des fonds conséquents pour la formation des footballeurs ».

Le ministre Hugues Ngouélondélé est revenu sur la suppression de la prime de présence octroyée aux joueurs de la diaspora dont certains font de la figuration. A cet effet, il a déclaré que « cette prime est perçue comme une incitation au moindre effort ». Ladite prime a été supprimée pour être remplacée par les frais de mission, en faisant remarquer que celle-ci n'existe pas dans d'autres pays.

Concernant le stade de Kintélé qui n'est plus homologué par la confédération africaine de football, il mérite une attention particulière



pour que des travaux de grande envergure soient enclenchés. La situation n'est pas reluisante non plus pour les autres stades du pays, a dit Hugues Ngouélondélé qui a justifié l'état de dégradation des terrains de football construits à travers le pays par le fait que « le ministère des sports ne dispose pas d'une ligne budgétaire

consacrée à l'entretien des stades ». Cette situation a fait qu'aujourd'hui « tous les stades du Congo ne sont pas homologués, sauf le stade Alphonse Massamba-Débat qui dispose d'une homologation provisoire qui risque d'être retirée suite au mauvais comportement des supporters ».

A propos du bilan des actes

de vandalisme survenus dernièrement au stade Alphonse Massamba-Débat, le ministre des sports a informé les députés qu'une évaluation est en cours pour déterminer l'ampleur des dégâts.

Intervenant à la clôture de cette séance des questions d'actualité, le président de l'Assemblée nationale a émis le vœu que tous les acteurs sportifs se réunissent autour d'une même table pour trouver les solutions aux problèmes qui minent le football congolais. Isidore Mvouba a également condamné les actes de vandalisme survenus après la défaite des Diables Rouges le 18 juin dernier face aux Aigles du Mali tout en appelant les forces de l'ordre à jouer pleinement leur rôle.

Le président de l'Assemblée nationale a notamment déclaré : « Ce ping-pong entre le ministre et la fédération n'est pas de bon temps. Pour clarifier les choses entre vous et la fédération, il faut aller vers les états généraux du football parce que le mal n'a que trop duré. Les supporters et les fans que nous sommes n'ont pas vocation à casser les installations que nous avons eues à la sueur du front des Congolais. C'est pour cela que les services de sécurité doivent prendre toutes les dispositions utiles pour que pareille situation ne se reproduise plus ».

**Naomi Mataza**

ARMP

## QUAND DES SYNDICATS REFUSENT DE SE PERFECTIONNER

**Dans le cadre de la formation permanente des agents, la direction générale de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a organisé le 21 juin dernier, une session de remise à niveau. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette session n'a mobilisé que la moitié des agents. Les autres professionnels ayant fait valoir leur statut de syndicaliste, ont opté pour la politique de la chaise vide. Ces syndicalistes ont adopté cette attitude en signe de « respect de la charte de la Confédération à laquelle ils appartiennent », indiquent-ils.**

**P**ar cette session de formation, la directrice générale de l'Autorité de régulation des marchés publics, Valencia Iloki Engamba visait entre autres à « faire connaître les droits et devoirs des travailleurs et de développer les compétences syndicales au service du collectif ». Les formateurs venus de France, du Burundi, du Cameroun, du Gabon mais aussi du Congo ont échangé leurs expériences avec les travailleurs de l'ARMP en vue d'améliorer les connais-

sances des agents relatives à « la place de l'employeur dans les revendications syndicales ; l'action syndicale ; poursuites et sanctions disciplinaires liées aux délits de grèves irrégulières ; les enjeux des actions du syndicalisme au plan national et international ; légitimité des démarches du personnel et l'intelligence syndicale ; le caractère discrétionnaire du pouvoir hiérarchique et les voies de recours administratives ».

Un partage de lumière et de connaissances dont les pre-

miers bénéficiaires seraient les syndiqués de cette administration. Pourtant cette formation aurait été d'une grande utilité pour les syndiqués de l'ARMP, d'autant plus que les modes d'actions et de revendications dont ils font montre, sortent parfois du cadre normatif et légal. « Tous les agents de l'ARMP relèvent de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo, la CSTC dont la charte conditionne toute formation par la présentation d'un mandat dûment signé par cette centrale. Or, cette formation a été initiée unilatéralement et d'autorité par la directrice générale. Quand nous avons vu que parmi les formateurs, aucun n'était de la CSTC, on ne pouvait pas participer à cette formation malgré les avantages qu'elle présentait pour nous », a déclaré un syndicaliste ayant requis l'anonymat.

Justifiant ce boycott, ce syndicaliste a affirmé : « cette

formation était donc illégale sur le plan syndical. Mais elle a coïncidé avec l'ultimatum que nous avons donné à la direction générale pour notre situation sociale. A la place des négociations, on nous a servi la formation. Nous avons pris cela comme de la provocation ». Dans le même ordre d'idée, un responsable apparemment énervé ne comprend pas pourquoi l'administration « préfère payer les billets d'avion et les hôtels aux étrangers, pendant que nous n'avons pas de salaires. On nous a infligé des mises à pieds illégales qui ne sont pas limitées dans la durée ».

De son côté, la directrice générale qui tient à la préservation de l'équilibre entre la sécurisation de l'outil de travail, la protection des droits et intérêts des travailleurs ainsi que les réformes préconisées, a affirmé qu'elle ne veut que le bonheur et la performance des agents de l'ARMP. Pour elle : « les relations dans une

structure publique ou privée nécessitent la prise en compte des intérêts des différentes parties prenantes. A cet effet, il appartient donc à chacune d'elle de s'interroger sur la manifestation de son champ d'action. L'administration publique ou privée, comme structure organisationnelle intègre les intérêts du patronat des administrés et du corps syndical. Cette répartition exige une collaboration franche en tenant compte des obligations et des droits de chaque partie. Pour mieux informer les parties prenantes de cette structuration organisationnelle, la directrice générale a souhaité proposer une formation pour édifier chaque partie prenante sur ses missions quotidiennes ».

C'est pourquoi, la directrice générale s'est interrogée sur l'attitude qu'a affichée la section syndicale de l'ARMP qui a pourtant tout à gagner. Elle a rappelé que cette section syndicale fait souvent preuve de « méconnaissance de ses droits et devoirs ».

**Henriet Mouandinga**



Sommet pour un nouveau pacte financier mondial

# LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT SE QUITTENT SUR DES PROMESSES

**Démarrés le 22 juin dernier, les travaux du sommet pour un nouveau pacte financier mondial se sont achevés le 23 juin 2023 à Paris. La cérémonie a réuni une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement qui ont réfléchi sur la stratégie à mettre en place pour encourager à la fois le développement et la protection de l'environnement. Au terme des travaux dudit sommet qui s'est tenu dans un contexte de revendication des pays africains, les participants ont parvenu à un consensus complet pour réformer le pacte financier mondial en profondeur. S'agit-il d'un engagement à prendre au sérieux ou d'un simple chapelet de bonnes intentions ? L'avenir le dira avec précision. Néanmoins, le président français Emmanuel Macron qui a présidé les travaux veut d'un système financier mondial plus efficace, plus équitable et plus adapté au monde d'aujourd'hui.**

Un rapport commandé par la présidence de la COP27 qui s'est tenue l'année dernière en Egypte estime les besoins pour réduire les émissions, renforcer la résilience et faire face aux pertes et dommages à « 1000 milliards de dollars de financements externes supplémentaires ». Il s'agit là d'un défi, comme l'a souligné Sébastien Treyer, directeur de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Selon lui les flux financiers mondiaux ne s'orientent pas vers les pays qui en ont besoin. « Dans un certain nombre de pays en développement, l'accès à la finance est devenu extrêmement compliqué depuis la série de crises du Covid-19, les conséquences de la guerre en Ukraine et l'augmentation des taux d'intérêt dans les pays du Nord. Pour financer un projet d'énergie renouvelable en Afrique, il faut payer des taux d'intérêt de 15 à 20% quand ces taux d'intérêt sont de 3 à 4 % en Europe. Donc, si on veut opérer la transition énergétique, il faut absolument pouvoir changer cet accès à la finance dans les pays du Sud ».

A la clôture des travaux, le président Emmanuel Macron a invité les chefs d'Etat et de gouvernement à se mettre au travail. « Il faut commencer le travail dès maintenant », a-t-il déclaré. Il a en outre annoncé la tenue d'une réunion de suivi à Paris dans un an pour mieux s'armer financièrement dans la lutte contre la pauvreté et le réchauffement climatique. Parlant de l'annulation de la dette africaine, le Président français, tout en demandant aux pays riches de payer plus, a proposé plutôt sa restructuration. « Restructurer les dettes et mieux rémunérer les trésors de la biodiversité en Afrique », a-t-il renchéri. Cette rencontre, n'a pas été un sommet de trop. Théoriquement, le nouveau pacte financier mondial a permis de définir les principes et les mesures nécessaires pour réformer le système financier et lutter contre les hauts niveaux d'endettement qui empêchent les gouvernements de mettre en œuvre une action ambitieuse pour réduire les fractures climatiques, économiques



Le sommet sur le nouveau financier mondial n'a pas comblé toutes les attentes des dirigeants

et technologiques qui risquent de fragmenter notre monde. Qu'à cela n'en tienne, il faut changer les règles du jeu. Rappelons qu'en ouvrant les travaux le 22 juin dernier, le président Emmanuel Macron avait énoncé quelques principes auxquels chaque pays doit désormais être astreint. « Le premier principe, chaque pays doit choisir souverainement son chemin ; deuxième principe, nous devons assumer un choc de financement public et le troisième principe, c'est qu'on a besoin de beaucoup plus de secteur privé », a-t-il indiqué. De son côté le président Denis Sassou N'Gouesso en sa qualité de président du bassin du Congo a exhorté les pays dits riches à apporter leur contribution au fonds bleu, en ces termes : « les 16 pays du bassin du Congo ont mis en place le fonds du bassin du Congo. C'est un fonds qui va permettre aux pays membres du bassin du Congo de développer une économie verte. Ce fonds bleu a été institué et placé dans la banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale. Sa gestion a été confiée à la Banque Mondiale. Nous demandons qu'un effort particulier soit fait en direction de ce fonds pour permettre aux Etats membres du bassin du Congo de continuer de préserver ce patrimoine mondial tout en assurant leur développement ».

Le secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres n'y est pas allé avec le dos de la cuillère pour dénoncer les

institutions financières et multilatérales actuelles. En effet, il a estimé que « l'architecture financière internationale a failli

à sa mission de fournir un filet de sécurité global aux pays en développement ». Poursuivant sa déclaration, il a estimé

que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) qui totaliseront bientôt 80 ans d'existence « ne sont plus à même de répondre aux besoins du 21ème siècle ». Se référant aux droits de tirage spéciaux alloués par le FMI en 2021, le diplomate de l'ONU a évoqué le déséquilibre criant qui les caractérise. En guise d'illustration, les pays de l'Union européenne ont reçu 160 milliards, tandis que les pays africains n'ont reçu que 34. Autrement dit « un citoyen européen a perçu en moyenne 13 fois plus qu'un citoyen africain », a-t-il conclu.

Pour tout dire, le sommet sur le nouveau pacte financier mondial qui s'est déroulé du 22 au 23 juin 2023 à Paris sous la direction du président Emmanuel Macron, a accouché d'une feuille de route qui doit être approfondie par les chefs d'Etat au prochain sommet du G-20 ou de la COP28 qui se tiendra à Dubaï en fin d'année. De même, les banques multilatérales de développement ont annoncé à la faveur de ce sommet, l'augmentation de la capacité de financement de 200 milliards de dollars supplémentaires dans les dix ans à venir pour soutenir les pays pauvres. Cependant, le big-bang espéré pour réorienter la finance mondiale au service du climat reste à encore concrétiser.

Alexandre Ôgnègné

## LA PARABOLE DE L'ÉLÉPHANT

### EVOCATION SUR L'ÉLÉPHANT

Le temps était beau dans cet environnement très communicatif. Tout paraissait favorable à une bonne rencontre avec le plus emblématique des habitants de la terre : l'éléphant. Résolument tournés vers l'observation de ce spécimen zoologique, là où coule la légende, mes compagnons et moi avons réussi à vaincre la peur et toute sorte de préjugés. En tête de l'expédition, se trouvait mon grand-père, le meilleur guide qui soit en raison de ses affinités avec la forêt secrète qui nous ouvrait ses entrailles. Une fois sur les lieux, le vieil homme nous a mis la puce à l'oreille en nous rappelant quelques aspects comportementaux du pachyderme : « vous savez, l'éléphant est un animal social qui entretient des échanges avec le reste de la troupe et cohabite pacifiquement avec les autres tribus animales. Observez-le très bien dans ses moindres gestes. Sa relation avec l'homme est fondée sur le respect mutuel ».

Dès l'apparition de la matriarche, nous avons tous craqué sous le charme de ce seigneur des forêts et des savanes : alors que mes jeunes compagnons étaient impressionnés par son regard captivant et son imposante taille qui forcent respect et admiration, moi, je m'étais plutôt accroché à ses gestes, notamment à l'interaction entre le pachyderme et son milieu naturel. Suffisamment instruit par les multiples récits de mon grand-père, j'avais enfin une occasion d'être en face d'un animal qu'il n'avait cessé de sublimer, et je priais tous les dieux pour que celui-ci soit très expressif au cours de cette rencontre.

Mais, me souvenant de tout ce qui se dit sur

l'animal, j'avais des sentiments contrastés. Tout cela n'aura été que de courte durée, puisque je m'étais fait le devoir de surveiller les faits et gestes de ce colosse, afin de comprendre la grande fascination qu'il exerçait sur mon grand-père. D'emblée, j'ai été frappé par la parenté de ses sentiments et ceux de l'homme, notamment son instinct familial hors pair, son attachement et sa sensibilité pour ses proches : à tout instant, il s'intéressait à chaque membre du troupeau, au besoin, il allait à la rencontre de celui qui était en marge du groupe. Les mouvements du troupeau se pliaient aux exigences et aux conditions physiques des plus jeunes qui, généralement en cas de danger, se réfugient sous le ventre de leur mère et y restait tout le temps qu'il faut. Vivant en société matriarcale, la horde était conduite par une femelle qui avait l'oreille au guet. Ainsi que le disait mon grand-père, j'ai vu les adultes former un large cercle pour couvrir les plus jeunes dès qu'ils avaient senti notre présence dans leur arène. Dans leurs mouvements, tous adoptaient une disposition telle que mis à part les éléphanteaux, ceux d'entre eux qui n'avaient pas de longues défenses, étaient plus visibles que les autres. C'est comme s'ils avaient conscience de ce que l'homme, leur seul prédateur, les chassait à cause de leur ivoire. Cette pérégrination m'a permis de valider toutes les narrations de mon grand-père sur notre cher éléphant, et nous avons convenu d'y revenir le plus tôt possible.

Jules Débel



Gouvernance

# EVALUATION DES DOUZE BATAILLES ENGAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT MAKOSSO

**Le premier ministre Anatole Collinet Makosso vient d'avoir des discussions à bâtons rompus avec des journalistes. A cette occasion, le chef du gouvernement a fait le point de ses deux ans de mise en œuvre du plan d'action gouvernemental. Au cours ces discussions avec la presse, il a mis en exergue les succès et les faiblesses enregistrés. Le premier ministre qui ne mentionne aucune bataille perdue, reconnaît néanmoins qu'il est « sur le qui-vive » face aux aspirations profondes et légitimes des citoyens. Il notifie par ailleurs que la détermination de son équipe ne faiblira jamais. Les projets pour lesquels le président de la République a mérité, mérite et méritera encore la confiance populaire demeurent non négociables.**

Les douze batailles que s'est attribuées le gouvernement Makosso consistent entre autres à « réaliser les neuf axes stratégiques du projet de société: ensemble poursuivons la marche » et à garantir un Congo prospère. En effet, ces douze engagements comprennent entre autres, « la bonne santé, une politique économique rigoureuse et équilibrée, une économie diversifiée, une politique sociale juste et solidaire, une culture créative, une politique ambitieuse d'encadrement de la jeunesse, la paix et la sécurité, une démocratie consensuelle, une diplomatie ambitieuse, un environnement sain, une décentralisation effective et la bonne gouvernance ».



Le premier ministre Anatole Collinet Makosso

Du décryptage des 24 mois d'actions relatives aux engagements pris devant la représentation nationale par le premier ministre, il ressort de nombreux acquis et des réalisations en cours. Dans le volet des projets en cours de réalisation, le chef du gouvernement cite quelques unes : l'électrification des grandes villes et des communautés rurales ; la construction des barrages de Sounda et de Choellet, des infrastructures routières, le pont route-rail Kinshasa-Brazzaville. Le premier ministre Anatole Collinet Makosso précise qu'à l'instar de bien d'autres engagements, il s'agit des défis majeurs que son équipe, sous la supervision éclairée du chef de l'Etat a l'obligation de relever.

## Des hôpitaux généraux en pleine innovation

En ce qui concerne la santé, le chef de gouvernement se souvient qu'il y avait sept engagements pris en pleine crise sanitaire. Il s'agissait de l'élargissement de la couverture vaccinale, la sensibilisation, l'amélioration du plateau technique, l'amélioration de l'offre de soins, la poursuite et l'achèvement de la construction des autres hôpitaux généraux dans les

départements ; la promotion de la réforme hospitalière et l'assurance maladie universelle. « Nous avons créé 146 centres de vaccination dans une période aussi difficile, renforcé ces centres par près de 17 unités mobiles », avec 3 732 000 doses de vaccin disponibles pour immuniser la population. La sensibilisation a mobilisé 2 647 relais communautaires et des équipes mobiles. Le plateau technique médical du CHU-B, de la clinique municipale Albert Leyono, des hôpitaux de Loandjili et Adolphe Cissé, de Mfilou a été renforcé. Dans ce cadre, il n'oublie pas les hôpitaux généraux de Djiri et de Patra mis en service.

La mise en service de ces deux établissements sanitaires avait permis de : « faciliter la prise en charge systématique des cas les plus difficiles et de réduire le taux de mortalité ». Pour le cas du CHU-B, le premier ministre Anatole Collinet Makosso a affirmé que le gouvernement « a accéléré la mise en œuvre des conventions de prêt; l'accord avec l'Agence française de développement ; réhabilité les infrastructures et refait le réseau électrique ». La réforme hospitalière est en cours, les districts sanitaires sont

réactivés dont 45 en pleine réhabilitation et harmonisation. Le premier ministre affirme en outre que l'assurance maladie universelle qui est actuellement dans la phase de « l'enrôlement biométrique des assurés devrait commencer sous peu, après l'étude de préfiguration qui a été faite ».

## Dilapidation présumée des fonds publics

Abordant l'épineuse question relative aux soupçons de mégestion des fonds covid-19, le chef du gouvernement, rassure que les dispositions sont prises pour que les présumés auteurs rendent des comptes. Parlant du scandale présumé au Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement, Anatole Collinet Makosso se dit choqué de ce qui se dit, mais rassure que, les procédures iront jusqu'à leur terme. « L'intégrité s'impose à nous tous. On parle d'un ministre qui serait plongé dans une histoire de détournement de fonds. Cela se gère conformément aux textes, à la Constitution, aux lois. Que ce soit vrai ou faux, nous le saurons lorsque toute l'action engagée de contrôle politique, parlementaire,

judiciaire et administrative, arrivera à son terme. Nous travaillons froidement sur le dossier comme sur bien d'autres dossiers, sans faire du bruit ».

## Augmentation des prix des produits pétroliers, la croissance, la SNPC et la dette

Abordant l'impact du relèvement de 5% du prix des produits pétroliers à la pompe, le premier ministre Anatole Collinet Makosso fait savoir par exemple que les travaux de voirie à Brazzaville, l'accélération de la construction du centre de rééducation des jeunes à Aubeville, sont financés grâce aux économies réalisées sur la réduction des subventions engagées par l'Etat. Parlant du rétablissement de la confiance avec les bailleurs

de fonds, il reconnaît les difficultés rencontrées pour renégocier la restructuration de la dette avec les traders. « Mais nous y sommes parvenus. On a restructuré avec Inter Rider, y compris les plus irréductibles, Glencore et Trafigura. On a rétabli la confiance avec la Banque africaine de développement et avec l'AFD dont les crédits étaient gelés parce que le Congo n'était plus digne de confiance. La confiance est rétablie avec tous ces partenaires », a-t-il affirmé.

Dans la quête de la croissance, Anatole Collinet Makosso se félicite du grand travail qui se fait pour faire migrer l'économie informelle vers l'économie formelle. Il annonce qu'une augmentation « du prix de l'essence et peut-être même du gasoil est envisagée. Le président se bat pour trouver le juste milieu ». Le Congo ne va plus subventionner la SNPC. Concernant la soutenabilité de la dette publique qui s'élevait au 31 décembre 2020, à 6 000 milliards, soit 98% du PIB : « la dette qui avait été estimée entre 108 et 110% du PIB en 2011, a été ramenée à 93,2% du PIB en décembre 2022 et certainement à 91% à l'heure où je vous parle. Ce qui revient à dire qu'un travail important a été fait ».

Pour une économie plus rigoureuse et équilibrée, le gouvernement a actualisé les lois qui renforcent la lutte contre la corruption. « Toutefois, des réformes sont engagées pour encourager et sécuriser les projets de création de start-up. Le Congo a rétabli la confiance avec ses partenaires. Dans le cadre de la diversification de l'économie, le gouvernement oriente de plus en plus les congolais vers l'entrepreneuriat matérialisé par la politique des zones agricoles protégées dont les fruits sont aussi perceptibles ».

Ernest Otsouanga

# LE PATRIOTE

Siège: 106 bis, Rue Ewo - Ouenzé

N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE

du 25 MARS 2010



# A QUAND LA CRÉATION D'UNE BANQUE COMMERCIALE PAR DES NATIONAUX ?

**L'observation de la structuration du secteur bancaire de notre pays laisse entrevoir une case vide, béante. Celle-ci devrait être occupée au moins par une banque commerciale appartenant à des privés nationaux. Depuis sa libéralisation au début des années 2000, ce secteur n'est occupé que par des entreprises étrangères. Plus d'une dizaine de banques internationales se partagent le marché national. Le secteur public y est représenté par la Banque Postale. La longue absence du privé national dans le secteur bancaire qui devient pesante, apparaît aux yeux de l'opinion comme une incapacité des Congolais à l'exploiter. Ce d'autant que dans la dizaine de ces banques internationales, sept sont africaines**

**A**ux dernières nouvelles, la succursale congolaise de la Société Générale (française) qui a décidé de faire ses valises était sur le point de passer la main à un groupe de banquiers burkinabés. Il n'est pas anodin de rappeler que le Burkina Faso, au regard de plusieurs études publiées dans des revues scientifiques de réputation internationale, figure parmi les pays les plus pauvres de la planète. Les interrogations des congolais relatives à l'absence d'une banque commerciale privée nationale sont, de ce point de vue, entièrement fondées. L'explication de ce trou, réside dans le fait que ces derniers n'osent que rarement se lancer dans de grandes activités. Ils redoutent certainement les risques. Mais ce n'est pas tout. Le véritable frein aux ambitions des congolais de voir grand dans les affaires, se trouve, estiment-ils, dans l'inaccessibilité aux crédits bancaires. Les banques étrangères s'arcboutent sur des conditions rigides d'octroi de prêts. Leur viabilité tient à cette règle de conduite. Ainsi, les prêts consentis ne sont pas de nature à favoriser l'émergence de véritables d'hommes d'affaire digne de ce nom. Au plus, ces prêts peuvent combler quelques déficits qui empêchent certains opérateurs économiques d'avoir sommeil. Par ailleurs, les profits que réalisent ces banques internationales sont pour une large part expatriés vers les pays dont sont originaires leurs patrons.

## Pourquoi une banque commerciale des nationaux ?

Une infime partie de ces profits restent pour être employés in situ. Mais sans impact réellement significatif dans le fonctionnement de l'économie congolaise. Tous ces paramètres et beaucoup d'autres et non des moindres plaident pour la création d'une banque commerciale privée appartenant à des nationaux. Celle-ci répondra mieux aux besoins impératifs de l'économie congolaise. Ce, ne serait-ce qu'à travers la consommation intégrale par l'économie nationale, des profits dégagés par cette banque. Par ailleurs, la banque commerciale privée



La Banque postale est une banque publique

congolaise, sans verser dans la licence, examinerait les sollicitations de prêts avec un certain regard en vue de favoriser l'émergence de véritables hommes d'affaires. Des domaines demeurent encore vierges, à l'instar de ce secteur qui devrait faciliter le transport des produits agricoles vers les centres de consommation.

## Des écueils à vaincre

Cette réflexion lumineuse pourrait cependant se heurter à des difficultés énormes dans sa mise œuvre. Le premier écueil se présente sous la forme du capital minimum requis en vue de l'ouverture d'une banque dans l'espace CEMAC. Sous forme monétaire, ce capital minimum s'élève à 10 milliards de francs Cfa. On peut imaginer que cette obligation a dû rebuter plus d'un opérateur économique qui caressait le rêve de monter une banque commerciale. De prime abord, l'opération paraît simple, notamment celle de faire fonctionner une banque. A savoir, rapprocher des personnes morales ou physiques à excédent de ressources et celles à déficits de financement. Les congolais l'ont appris dans des établissements de formation supérieure. Mais on peut penser que la condition posée pour ouvrir un établissement bancaire n'est nullement irrémédiable. Le pays pourrait s'inspirer des expériences nigériane et togolaise et même burkinabé

avec respectivement l'UBA, Ecobank et la Société Générale n'eut été le droit de préemption soulevé par le gouvernement congolais.

## Des modèles à suivre

Il est un secret de polichinelle que les hommes d'affaire de ces pays ont dû avoir, de manière subreptice, des coups de pouce décisifs de la part des institutions publiques de leur nation. Le Congo dispose des cadres de haut niveau qui sont en mesure de relever ce challenge. Ils ont déjà, dans leur vie professionnelle, sorti des terres, des banques, les faire croître jusqu'à en faire des fleurons dans le secteur bancaire congolais. Leur gestion a toujours reçu le quitus de leur hiérarchie, au niveau national. Il y en a peut-être d'autres qui peuvent se révéler encore plus performants mais qui se trouvent dans l'anonymat. Particulièrement des jeunes frais émoulus des grandes écoles de banques qui piaffent d'impatience et ne demandent qu'à être employés pour dérouler leur talent. L'Etat a opté pour l'économie libérale, il ne peut créer une banque cependant il a le droit de travailler à la création des conditions en vue de l'épanouissement du secteur privé. Ce, en remédiant par exemple à ce vide qui existe dans le secteur bancaire. Des stratégies peuvent être mises en œuvre pour arriver à la réalisation de cet objectif. A l'évidence, les

sachants du secteur doivent être associés à la réflexion sur ces stratégies. Du reste, le modèle qui a vu des capitaines d'industries africains émergés d'abord dans leur propre pays et ensuite dans tout le continent, est là pour montrer la voie à suivre.

## La question de l'homme

Il est vrai que dans notre pays la question de l'homme reste entière. Des compatriotes sur lesquels on a jeté le dévolu se sont révélés incapables de justifier la confiance dont ils ont été investis. Ils se sont révélés comme de véritables

tonneaux de Danaïde, traînant une mauvaise image dans le pays. Au point que l'opinion est devenue méfiante lorsqu'un compatriote est hissé dans un secteur stratégique. Qui plus est, si ce secteur a rapport avec la gestion des espèces sonnantes et trébuchantes. Elle est demeurée traumatisée par l'effondrement du secteur bancaire d'Etat qui a vu les clients perdre leurs avoirs. Les cas de la Banque Commerciale Congolaise, de la Banque Nationale de Développement du Congo et l'Union Congolaise des Banques.

Mais on peut rassurer l'opinion que suite à cette hécatombe qui s'est manifestée aussi dans la plupart des Etats de la CEMAC, ces derniers ont adopté des mesures qui visent à protéger le client. La commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ne peut agréer une banque qui tient à s'installer dans la zone qu'à la condition d'un dépôt de garantie s'élevant à 500 millions de francs CFA. Les regards sont donc tournés vers l'Etat pour combler ce vide sidéral dans le système bancaire Congolais. Le moins qu'on puisse dire est que cette banque commerciale privée qui participera au financement de l'économie fonctionnera selon les règles et coutume du secteur privé.

Laurent Lepossi

## NUMÉROS UTILES (urgences)

Police secours :	117
Sapeurs pompiers :	118 / 05 516 89 89
CNDH :	15-15
Haute Autorité de Lutte contre la Corruption :	10-23
CNTR :	47-48
Radio Congo :	05 582 32 73
Pompes funèbres de Makélékélé :	06 660 60 79
Hôpital Central des Armés P.M. :	06 654 91 32
EEC Brazzaville :	42.42. Sce technique : 05 677 40 00
EEC Dioso :	05 070 66 40.
LCDE - Sce technique :	05 648 40 60 - 06 644 28 43 - 05 553 62 48
Commissariat central de Police de la Mfoa :	
Poste de Police :	06 821 17 30
Permance :	06 595 54 23
Unité d'intervention :	06 594 69 23
RPGH :	15-15
CNLS :	06 624 70 00
Commissariat de Police d'Itsali :	06 840 14 13
Commissariat de Police de Ouenzé 2 :	06 620 18 57
Commissariat de Police de la Coupole :	22 400 02 21



Modernisation des villes

## BIENTÔT DE L'ÉLECTRICITÉ PÉRENNE À MOSSAKA

**En effet, trois responsables viennent de se rendre compte de l'évolution des travaux au terme d'une visite-terrain qu'ils ont effectuée dans la première quinzaine du mois de juin 2023. La délégation était composée ainsi qu'il suit : le sous-préfet de Mossaka Pierre Oko, le député de Mossaka I Prudent Bokambissa et Marien Mobondzo député de Mossaka II. A en croire ces trois personnalités, les pylônes très haute tension sont actuellement à une trentaine de kilomètres de la communauté urbaine de Mossaka, plus précisément au village Boyengué.**

Il n'y a plus de doute, cette ville va bientôt sortir des ténèbres qui l'enveloppaient à la tombée de chaque nuit. Avec l'arrivée très bientôt de l'électricité pérenne, le rêve des populations de Mossaka deviendra enfin réalité. En rappel, les habitants de cette localité prophétisaient que Mossaka « *deviendra une ville* », traduit en langue likuba, « *Mossaka à bondo ya ville* ». En plus des maisons modernes qui ont poussé, il y'aura désormais l'électricité pérenne comme dans d'autres localités actuellement, d'autant plus que l'électricité est devenue indispensable à tout ce qui fait notre vie quotidienne et l'économie d'une ville.

Au terme de leur visite, les trois responsables n'ont pas caché leur satisfaction. Le sous-préfet de Mossaka Pierre Oko pense que l'arrivée de l'électricité à Mossaka révolutionnera la vie des populations. Selon lui : « *c'est un grand plaisir pour les populations de Mossaka qui vont respirer l'air des temps modernes. L'électrification de Mossaka donnera incontestablement la visibilité à la politique du président de la République Denis Sassou N'Guesso qui a toujours prôné le désenclavement de l'arrière-pays et sa modernisation. Aujourd'hui,*



**Le programme de société du Président s'exécute bien**

*tout le monde s'accorde à dire que l'électricité est la base de l'industrialisation. Sans électricité, on ne peut pas parler de l'industrialisa-*

*tion. L'électricité à Mossaka constitue donc le départ de développement de cette entité administrative ».*

De leur côté, les deux dépu-

tés des circonscriptions I&II de Mossaka, en l'occurrence Prudent Bokambissa et Marien Mobondzo n'ont pas tari d'éloges. Ils ont salué le pragmatisme qui a toujours caractérisé le chef de l'Etat. Pour eux, « *avec le président Denis Sassou N'Guesso, tout est possible. Quand il dit, il fait. Quand il fait on voit et on est convaincu. Nous avons confiance en son programme de société, parce que l'électrification des communautés rurales en est l'émanation. La population qui est venue sur le site où le 235ème pylône a été implanté, a vu et s'est convaincue de la connexion sous peu de Mossaka au boulevard énergétique* ».

Ces deux parlementaires se disent certains que la ville de Mossaka sortira dans un avenir très proche des ténèbres. En effet, actuellement, le dernier pylône se trouve à Boyengué à 30 km de Mossaka. Pour ces députés, il ne reste plus grand-chose. Cependant, ils demandent aux ressortissants de Mossaka de mutualiser les efforts pour que cette réalisation dont les enjeux sont de taille, aille jusqu'au bout. A l'allure où s'exécutent les travaux, la population de Mossaka va bientôt abandonner les groupes électrogènes avec tout ce que cela comporte d'impondérables : le coût

du carburant et le bruit qu'ils produisent. Sur les 30 km restant, les techniciens redoutent les 9 km de la vasière qui risqueront de leur coûter cher, aussi bien en temps qu'en moyens matériels et financiers.

Pour mémoire, le district de Mossaka figure parmi les 16 entités administratives prises en compte dans le cadre du projet « *électrification des communautés rurales* ». Le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux Jean Jacques Bouya au cours de sa dernière descente effectuée sur le tracé de la ligne haute tension Boundji-Alembé et Oyo-Mossaka, affirmait sans ambages que nous sommes en train de mettre en musique : « *la vision du chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso de mailler les chefs-lieux de départements et districts de l'électricité pérenne* ». Il s'agit là d'un véritable challenge pour ce projet hautement social et économique.

Des sources proches de l'entreprise adjudicataire, il ressort que la ligne Oyo-Mossaka d'une puissance de 110 KW aura 349 pylônes de très haute tension à la fin des travaux. Tout porte à croire que la route aménagée qu'on utilise pour transporter le matériel et autres agrégats, pourrait servir de route pour atteindre Mossaka en voiture ou à moto par voie carrossable.

**Alexandre Ôgnègné**

### LE PATRIOTE

**Siège: 106 bis,  
Rue Ewo - Ouenzé  
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE  
DU 25 MARS 2010**

Directeur Général  
**Patrick YANDZA**

Directeur de la Publication  
**Guy MOUKOZA**

Equipe rédactionnelle  
**Laurent LEPOSSI,  
Georges ENGOUMA,  
Jules Débel,  
Gulit NGOU,  
Ernest OTSOUANGA  
Dim-Martie MIZÈRE**

Relationniste  
**Anderson de MBALOÉ,**

Mise en pages

**YENGO MALANDA**

Impression  
Offset  
Journal LE PATRIOTE



## OUVERTURE DES LIGNES

### ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!

après une interruption momentanée de la ligne  
Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce  
sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo

**Brazzaville**  
**ETOUMBI - KELLE**  
tous les  
**MARDIS**  
**SAMEDIS**



**Brazzaville**  
**ETOUMBI - MBOMO**  
tous les  
**JEUDIS**

**Désormais voyagez jusqu'à MBOMO!!**

[www.oceandunord.com](http://www.oceandunord.com)  
[contact@oceandunord.com](mailto:contact@oceandunord.com)

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60  
Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.



Justice

**« MON VŒU LE PLUS PROFOND EST QUE LA JUSTICE DOMINE LE NORD ET LE SUD ET QUE TOUTE INSTITUTION S'INCLINE DEVANT ELLE, POUR L'ÉMERGENCE DU CONGO »,**

indique Théophile Mbitsi

**A l'occasion de l'audience solennelle de son installation en qualité de procureur général près la cour suprême, Théophile Mbitsi a rappelé les trois problématiques majeures sur lesquelles il voudrait voir la justice congolaise concentrer son action, en vue de la nouvelle gouvernance judiciaire ; il s'agit notamment : des rapports entre les parquets et la police judiciaire ; de la mise en mouvement de l'action publique et de l'exécution des décisions judiciaires.**

**D**ans les toutes premières lignes de sa réquisition, le nouveau procureur général près la cour suprême, a reconnu la solennité de l'évènement. En témoignent les frissons de bonheur qu'il a éprouvés au moment des faits, tout en ayant à l'esprit les nombreux défis de la justice congolaise. S'appuyant sur les termes de la loi n°17-99 du 15 avril 1999 portant organisation et fonctionnement de la cour suprême, Théophile Mbitsi a rappelé ses prérogatives en toute humilité. Il considère sa nomination comme une mission, mieux un sacerdoce qu'il entend exercer sans s'attendre aux privilèges et aux comforts de ce monde. Toutefois, l'homme est conscient de la lourde tâche qui l'attend. Mu par le souci d'apporter sa touche à la nouvelle gouvernance judiciaire impulsée par l'actuel premier président de la cour suprême, le nouveau procureur général près cette haute juridiction tient au rétablissement de la légalité, et évite toute confusion de rôles : « à chacun sa place, pour que la républi-

que fonctionne et fonctionne bien ; car rien et rien n'est pire que la confusion ». S'agissant des rapports entre les parquets et la police judiciaire, il rappelle que la nouvelle gouvernance, en ce qu'elle touche à l'exercice de l'action publique, ne saurait être l'affaire des seuls magistrats. Au contraire, elle concerne l'ensemble des corps judiciaires : avocats, huissiers de justice, notaires, greffiers et officiers de police judiciaire. Invitant chaque corps de métier à jouer sa partition, M. Mbitsi stigmatise toute attitude encline aux complexes, de supériorité ou d'infériorité. De même, il appelle les différents animateurs à vaincre leur égo qui constitue un obstacle de taille à l'intérêt public et au bon fonctionnement de la république. Pour lui, « la relation parquet-police devrait s'inscrire dans une collaboration franche poussée et soutenue pour la protection de l'ordre public ». Le procureur général n'a pas fait l'économie des mots, en appelant les uns et les autres à s'investir à créer un Etat de droit qui se



dehors du cadre légal, tous les faits pouvant revêtir le caractère de détention arbitraire devraient être dénoncés et poursuivis ; car selon la constitution, le pouvoir judiciaire est gardien des libertés ».

**De la mise en mouvement de l'action publique**

Dans sa réquisition, le procureur général près la cour suprême souligne l'abondance de l'arsenal pénal du pays, dont singulièrement la loi n°31-2012 du 11 octobre 2012 détermi-

construit sur les normes juridique et non sur l'arbitraire. « J'exhorte les membres du parquet et de la police judiciaire au respect strict et rigoureux de la légalité », a-t-il indiqué. Ainsi, parlant particulièrement de la garde à vue, Théophile Mbitsi a noté qu'« elle constitue une nécessité de l'enquête, bien encadrée légalement, elle n'est ni une voie d'exécution pour le recouvrement des créances ni un outil de vengeance ou d'humiliation. En

nant les infractions et les peines applicables en matières de passation des marchés ; la loi n°9-2022 du 11 mars 2022 portant prévention et lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Mais, paradoxalement, les poursuites pénales sont rares ou difficilement engagées. L'homme a manifesté son amertume face à l'indifférence du ministère public malgré la montée en puissance des contrevaleurs comme le blanchiment des

capitaux, la corruption, la concussion, le népotisme, le favoritisme, l'enrichissement illicite et autres conflits d'intérêts qui ont cessé de choquer ou de heurter la conscience collective. L'engagement « tolérance zéro » souvent pris par les autorités du pays étant resté lettre morte. Aussi, réitère-t-il sa « volonté de mettre en place un parquet dynamique et offensif qui défend l'intérêt général contre toute forme de criminalité, surtout contre la criminalité économique et financière ».

**De l'exécution des décisions judiciaires**

Théophile Mbitsi fait un autre constat tout aussi déconcertant que les premiers : « les condamnations aux amendes, frais de justice et dépens prononcées par les cours et tribunaux sont et demeurent de pure forme. Elles n'ont jamais été suivies d'effets, faute de volonté et de connaissance ». En prenant ses fonctions ce 15 juin 2023, le procureur général engage l'ensemble du corps judiciaire à réparer les différentes défaillances constatées. « A cet instant solennel, mon vœu le plus profond est que la justice domine le Nord et le Sud et que toute institution, toute autorité, tout groupe d'individus et tout individu s'inclinent devant elle, pour l'émergence du Congo ».

Jules Débel

**CAP SUR LES MODES DE RÈGLEMENTS AMIABLES ET ALTERNATIFS DES DIFFÉRENDS**

**Cette expérience qui n'est pourtant pas nouvelle, n'intègre pas encore les arcanes du business au Congo. Il sied de noter que cette option est soutenue par l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Le choix de cette justice d'un autre genre se justifie par la panoplie d'avantages qu'il présente dont entre autres : la célérité, l'accessibilité et son coût très bas. Malheureusement, les Congolais ne semblent pas percevoir les nombreux atouts que cette forme de justice recèle.**

**C**'est pour inverser cette tendance que le Programme d'appui à l'intégration et à l'investissement en Afrique centrale (PAIRIAC) dans son volet appui à la vulgarisation du

droit OHADA en Afrique centrale, a organisé du 22 au 23 juin 2023 à Brazzaville un atelier de sensibilisation sur la nécessité « d'optimiser le règlement des différends à travers les modes amiables et

alternatifs de règlements des différends (MARD) ».

Les experts ont échangé avec l'assistance sur la découverte des modes de règlement amiable et alternatif des différends ; l'approche conceptuelle, l'articulation des MARD avec les différents systèmes de règlement des conflits ; la convention, la constitution, la procédure, les mesures, la reconnaissance et l'exécution de la sentence, les spécificités de l'arbitrage OHADA ; le déclenchement, les principes et règles, le déroulement, le dénouement, les acteurs et le processus de médiation

; l'exécution de l'accord de médiation et les spécificités de la médiation bancaire. Les participants à cet atelier auront compris que les modes amiables et alternatifs de règlement des différends regroupent les procédures et processus permettant à l'avocat de proposer au client, un traitement alternatif au procès dans le cadre d'un litige. L'atelier de Brazzaville a été, selon le président de la commission nationale de l'OHADA Christophe Babela, une opportunité pour les opérateurs économiques de réaliser l'urgence de s'offrir une justice parallèle pour éviter les critiques faites aux tribunaux. Il trouve son fondement dans la nécessité de faire connaître les possibi-

lités qu'offrent les MARD. Ces possibilités sont l'arbitrage et la médiation connus plus pour leur rapidité et confidentialité que les juridictions étatiques. L'Union européenne qui en est le pourvoyeur, pense que l'appropriation du droit OHADA est un soutien à la création des emplois et au développement du secteur privé. Emmanuel Sibidi Darankoum, Secrétaire permanent de l'OHADA explique que cette institution communautaire est en pleine redynamisation de l'arbitrage. Cet atelier est le 4ème sur les 7 prévus à cet effet. Ils couvrent les six états de la CEMAC et la République démocratique du Congo (RDC). « La promotion des

Suite page 8



NIU

## BRAZZAVILLE DÉSORMAIS DOTÉ D'UN CENTRE D'ENRÔLEMENT

**Le ministre de l'économie et des finances Jean-Baptiste Ondaye, a procédé le mardi 20 juin 2023 à Brazzaville à l'ouverture du nouveau centre d'enrôlement du Numéro d'identification unique (NIU). Cette inauguration qui intervient un jour après l'inauguration du centre de Pointe-Noire le 19 juin dernier, est une stratégie qui vise à assurer le bien-être des populations et à limiter les cas de fraudes. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des autres membres du gouvernement et de plusieurs responsables du ministère des finances.**

**E**n effet, le NIU est un référentiel aux systèmes d'information du ministère de l'économie et des finances. Institué depuis 2004, le NIU est réclamé par d'autres administrations comme les impôts et les douanes pour toutes les transactions. Ce nouveau centre d'enrôlement aura une capacité de gérer 1 000 personnes par jour.

A en croire le ministre de l'économie et des finances Jean-Baptiste Ondaye, cet outil contribuera à améliorer la collecte des recettes de l'Etat ainsi qu'à sécuriser les ressources publiques dans un contexte de rareté. Il obéit à l'engagement pris par le gouvernement envers ses partenaires au développement. L'identification à cette carte, a-t-il rassuré, est devenue une nécessité pour toutes les nations du monde, parce qu'elle permet d'identifier avec certitude les franges de la population considérées comme dangereuses ou marginales, délinquants et criminels, récidivistes ou encore des honnêtes citoyens. Il a par ailleurs ajouté que ce système d'identification est irréprochable et l'Etat s'en réjouit.

Définissant son importance, le coordonnateur national du

projet NIU Roger Aymar Andely a indiqué que l'obtention de cette carte est désormais obligatoire pour tout acteur économique et toute personne physique. Cette carte numérisée utile dans des transactions économiques et administratives est attribuée aux nationaux et ressortissants étrangers vivant au Congo. Le dispositif mis en place permet de réduire la durée des formalités à moins de 45mn, grâce à la technologie apportée par le partenaire allemand Mulbauer.

En plus des douze sites d'enrôlement répartis à Brazzaville et Pointe-Noire, le projet emploie 150 agents. Il est doté de 100 machines d'enrôlement. Rappelons qu'au 1er décembre 2022, il y a eu 72 000 personnes enrôlées. Le 15 juin 2023 plus de 195 000 personnes se sont faites enrôlées, soit une augmentation de 170% en six mois, a poursuivi le coordonnateur du projet.

Signalons qu'à compter du 30 juin courant, il sera rendu obligatoire pour toutes les opérations bancaires. Ce qui revient à dire que cette carte sera exigée pour la signature de tout type de contrat de prestations des services ; l'émission d'une facture de livraison de



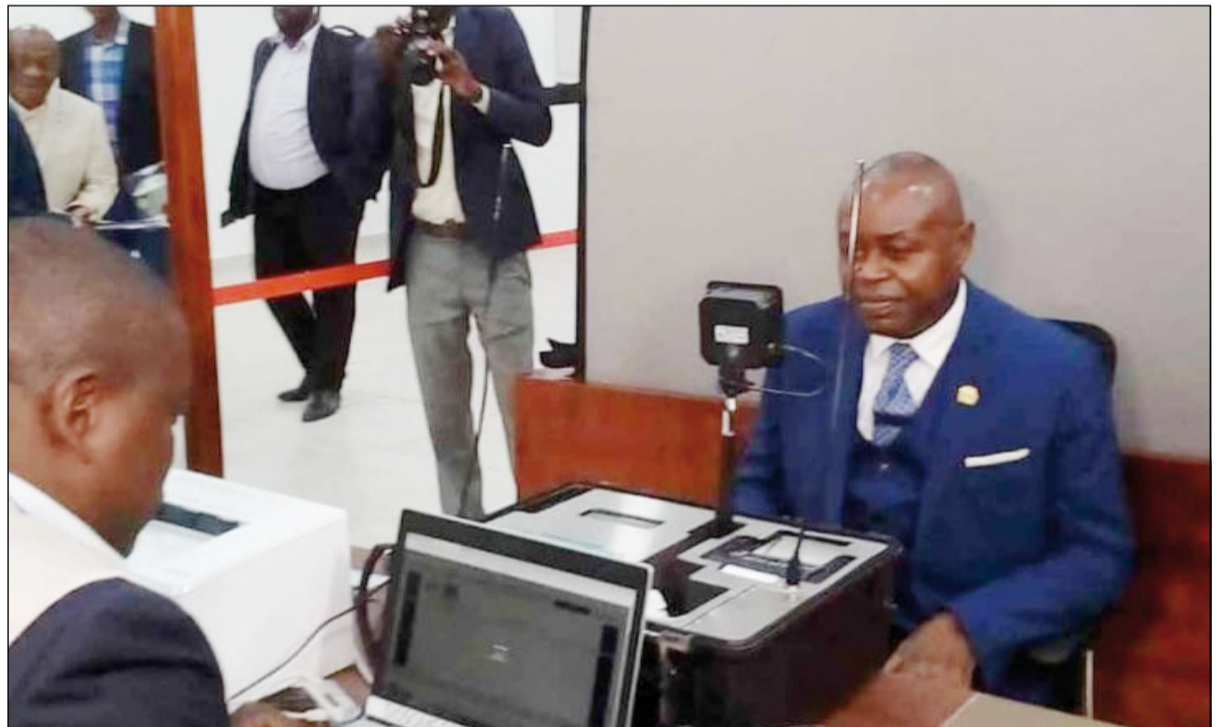
Photo de famille après l'inauguration du centre

biens ou de prestations de services ; la signature de tout type de contrat d'assurance ; l'ouverture d'un compte bancaire auprès des établissements de crédits et de micro-finances. Le NIU sera aussi

exigé pour la souscription d'un abonnement destiné à la fourniture d'eau et d'électricité ; la souscription des déclarations et le paiement des impôts et taxes ainsi que des certificats de nationalité ou de casiers

judiciaires, à l'exception des salaires, des bourses d'étudiants et des personnes non domiciliées au Congo.

**Dim-Martie Mizère**



Le ministre Léon Juste Ibombo se fait enrôler

## CAP SUR LES MODES DE RÈGLEMENTS AMIABLES ET ALTERNATIFS DES DIFFÉRENDS

**Suite de lapage 7**

**MARD figure parmi les priorités des pères fondateurs de l'OHADA. Son traité proclame la volonté de ses membres à promouvoir l'arbitrage ou la médiation, donc la justice contractuelle et tout ce qui s'y accroche, comme instrument de règlement par excellence des conflits. Le cadre est en place, il faut travailler à affermir ces modes dans la réalité, pour transformer la mentalité de la culture de droit** ». Le secrétaire permanent de l'OHADA insiste sur le fait que ce système permet de régler un différend tout en rapprochant les parties, faire que la

paix, l'amour et le business s'embrassent.

De son côté, le ministre en charge de la justice Aimé Ange Wilfrid Bininga, affirme que l'option que prône l'OHADA se donne à comprendre comme l'éclosion d'une jurisprudence garantissant une meilleure protection des activités économiques. « Sur le plan social, il est opportun de recourir aux modes alternatifs de règlement des différends, pour contribuer à la paix sociale par la négociation avec les différents partenaires. Sur le plan économique, l'objectif de l'atelier s'inscrit dans le cadre d'une meilleure promotion des modes alternatifs de

règlement des litiges à travers des règles modernes et adaptées, destinées à attirer les investisseurs et par voie de conséquence à redonner du souffle à l'économie. Sur le plan juridique, l'atelier s'inscrit dans une logique d'amélioration du cadre législatif de l'arbitrage et de la médiation ». Cet atelier aura été bénéfique pour le Centre de médiation et d'arbitrage du Congo qui est créé depuis quatre ans mais qui peine à s'affirmer. En effet, ses documents fondamentaux indiquent que cette institution privée « consacre la faculté pour les pouvoirs publics d'appuyer la mise en place et le fonctionnement des méca-

nismes de règlement alternatif des litiges commerciaux, afin de renforcer l'offre de justice économique et commerciale et apporter aux investisseurs des gages de sécurité judiciaire et juridique pour leurs transactions. Ils offrent aux parties la possibilité de régler leurs conflits par eux-mêmes, ou par l'entremise d'un tiers choisi de commun accord afin de trouver une solution rapide, concertée et acceptée à leurs différends ; parvenir, à moindres frais, à une solution, en s'épargnant les frais de justice ; d'éviter les aléas des décisions des cours et tribunaux par le biais d'une solution qui ne dépende pas forcément de

la loi, ni de l'interprétation de celle-ci par le juge ».

Il a eu le mérite, de promouvoir auprès des milieux d'affaires, les modes alternatifs de règlement des différends. Ses résultats inspireront le législateur en vue d'une éventuelle réforme du droit de l'arbitrage. Ils serviront aux juridictions et aux institutions de la justice internationale, parce qu'ils engendrent le désengorgement des juridictions commerciales, la célérité dans le traitement et la résolution des litiges conventionnels au moyen des pratiques qui induisent l'autonomie de la volonté des parties en litige.

**Henriet Mouandinga**



Santé

## LE CENTRE DE RÉFÉRENCE DE LA DRÉPANOCYTOSE AMÉLIORE SON PLATEAU TECHNIQUE

**La révolution amorcée par le Centre national de référence de la drépanocytose (CNRD) atteint son point culminant. L'acquisition et la mise en service de l'automate transfusionnel, la dotation d'une ambulance et bientôt d'un échographe de dernière génération de marque Siemens, participent du rêve nourri par l'épouse du chef de l'Etat Antoinette Sassou N'Guesso. On se souvient que depuis les années 2000, à travers sa Fondation Congo assistance (FCA), la 1<sup>ère</sup> dame se bat pour faire connaître cette maladie génétique afin de donner espoir aux personnes qui en souffrent.**

**L**e 19 juin 2023 devant les malades de la drépanocytose et leurs parents, le ministre de la santé et de la population Gilbert Mokoki, a énoncé les statistiques alarmantes de cette anomalie génétique au Congo. « *Le genre S anormal qui caractérise la drépanocytose touche une personne sur quatre dans sa forme partielle, et deux enfants sur cent naissent avec la forme totale. Environ 70 000 personnes portent la drépanocytose totale* », a-t-il précisé. En effet, mettant à profit la célébration de la journée mondiale de lutte contre la drépanocytose qui s'est déroulée au Centre national de référence de la drépanocytose, le directeur général du CNRD, le professeur Alexis Elira Dokekias avoue son insatisfaction bien que le centre enregistre des progrès dans la prise en charge des malades. « *Nous ne sommes pas encore satisfaits, parce qu'il se pose un problème de communication. Certains malades, jusqu'à un âge avancé, ignorent leur état de santé* », a déclaré le professeur Alexis Elira Dokekias.

Parlant des statistiques produites à la veille de la célébration de la journée dédiée à cette maladie au Congo, Alexis Elira Dokekias a indiqué que le centre a enregistré 37 802 malades dont sept décès en 2017 et deux en 2022. Mais, la situation des malades devra



Un appareil de purification de sang

radicalement changer avec les équipements qui ne cessent d'être reçus au CNRD. Parmi ces équipements, il y a un automate d'échange transfusionnel. En effet, le jour de la célébration de la journée mondiale de lutte contre la drépanocytose cet appareil prenait en charge une dame enceinte, le 9<sup>ème</sup> cas du genre. Cette dame qui rêve d'un accouchement ordinaire est venue purifier son sang, pour préverser sa vie et surtout celle de son futur bébé.

En effet, l'échange transfusionnel consiste à remplacer un volume donné des globu-

les rouges malades par des globules rouges sains. Cette procédure est mise en place pour les patients drépanocytaires en vue d'améliorer à la fois l'oxygénation des tissus avec l'apport d'hémoglobine A et de diminuer la concentration en hémoglobine malade S réduisant ainsi les mécanismes délétères de la maladie, explique le directeur général du CNRD. « *L'appareil que nous venons d'acquérir est une révolution au Congo. En Afrique centrale, le Congo est le premier pays à posséder cet appareil qui coûte excessivement cher. La dame sur qui l'échange est*

*effectué est à 28 semaines de grossesse. L'échange lui permettra d'atteindre jusqu'à 37 semaines sans complications, et elle pourra accoucher normalement. Elle doit être suivie en permanence* », dit le professeur Alexis Elira Dokekias.

Le prix de la prise en charge des malades est hors de portée d'un citoyen lambda ou moyen. Il faudra mobiliser 252 000 FCFA pour un seul kit d'échange transfusionnel. C'est ainsi, qu'une contribution de l'Etat est toutefois souhaitée pour que la population cible y accède.

Le centre attend de recevoir un échographe Siemens de der-

nière génération, selon l'expert allemand qui suit le dossier. Pour faciliter le transfèrement des patients, le gouvernement a doté le centre d'une ambulance. Pour le ministre de la santé et de la population Gilbert Mokoki qui est certes conscient des besoins de plus en plus croissants du CNRD, cette ambulance soulagera tant soit peu le transport des malades et des personnels en mission. « *Nous nous félicitons des progrès importants réalisés à travers tout le pays, pour permettre de réduire le fardeau important de la morbidité et de la mortalité imputable à cette maladie. Nous sommes une fois de plus honorés avec l'appui de notre marraine par l'acquisition d'une nouvelle machine et d'un nouvel échographe de sang qui vont faciliter le diagnostic et par des échanges de sang qui vont faciliter la vie de certains malades présentant certaines complications de la drépanocytose* », a déclaré le ministre en charge de la santé.

Le ministre Gilbert Mokoki apprécie à sa juste valeur, l'apport de la présidente de la Fondation Congo Assistance Antoinette Sassou N'Guesso pour avoir sorti la drépanocytose de l'anonymat au Congo et érigé un centre national de référence de la drépanocytose.

**Ernest Otsouanga**

Retraités de la CRF

## LA MENACE DE SIT-IN ILLIMITÉ A LA PRIMATURE SUSPENDUE JUSQU'À NOUVEL ORDRE

**Quelques jours après l'Assemblée générale au cours de laquelle les Organisations des retraités menaçaient d'observer un sit-in illimité à la Primature, l'heure est aujourd'hui à l'apaisement. Elles ont été finalement reçues le 19 juin 2023 à Brazzaville par le ministre d'Etat en charge de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa pour discuter du cahier de charges contenant les principales revendications des retraités.**

**I**l s'agit de l'harmonisation des pensions à la valeur du point d'indice 300 ; du paiement des arriérés et arrérages des pensions audités en 2015 ; du paiement des 39 mois d'arriérés des pensions ; du paiement

des retraités pris en charge à compter de décembre 2019 ; de la révision des situations administratives et de la reprise de l'action sanitaire et sociale de la CRF au profit des retraités.

A l'issue de ces discussions, le ministre d'Etat a instruit son



Eugène Bakoula

cabinet et les représentants des retraités de mettre en place une commission qui va faire d'ici peu des propositions qui seront transmises au premier ministre, Chef de gouvernement pour être examinées ensemble, afin de trouver des solutions idoines. Pour permettre aux deux parties de s'asseoir pour discuter régulièrement autour de ce Cahier de charges soumis au ministre d'Etat Firmin Ayessa, le président

de l'Union pour la Défense des Intérêts des Retraités de la CRF (UDIR/CRF), Eugène Bakoula appelle, pour cela, les retraités à la patience.

« *Il n'y aura plus de sit-in jusqu'à nouvel ordre. Dès lors que le gouvernement a accepté ce que nous recherchons, c'est-à-dire marcher ensemble, dialoguer ensemble, le sit-in n'a plus sa raison d'être pour le moment* », a fait savoir Eugène Bakoula. Pour le président de l'UDIR/CRF, la reprise des pourparlers avec le gouvernement devrait aboutir à une sortie définitive de cette crise pour le bien-être de ces personnes âgées qui ont loyalement servi la République.

**Gulit Ngou**



Télécommunications

## LES PAYS AFRICAINS S'ACTIVENT POUR L'UTILISATION DU SPECTRE DES FRÉQUENCES

**Il s'est ouvert le mercredi 21 juin dernier à Brazzaville, le séminaire régional des radiocommunications pour l'Afrique (RRS-23-Afrique). Ce séminaire réfléchit non seulement sur les moyens d'améliorer les communications électroniques mais aussi d'affiner les stratégies communes de défense de leurs intérêts. Il a réuni près de 50 délégués issus des pays membres de l'Union internationale des télécommunications (UIT). La cérémonie a été patronnée par le ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique Léon Juste Ibombo.**

**E**n effet, ce séminaire vise à trouver les solutions pour l'utilisation optimale du spectre des fréquences radio et des orbites des satellites avec l'application de règlement des radiocommunications de l'UIT. Les travaux y relatifs ont porté sur les procédures d'enregistrement des assignations de fréquences dans le fichier de référence internationale des fréquences, le cadre réglementaire actuel de la gestion internationale des ressources en fréquences pratiques de l'UIT-R concernant l'utilisation du spectre pour les services de terre et spatiaux.

Ce séminaire permettra également aux participants de se familiariser avec les procédures de notification de l'UIT ainsi qu'avec les logiciels et les publications électroniques mis à la disposition des administrations des Etats membres et des membres du secteur de l'UIT-R par le bureau des radiocommunications.

Ouvrant les travaux, le ministre des Postes et des télécommunications et de l'économie numérique, Léon



*Les pays membres de l'UIT se préoccupent de la qualité des communications*

Juste Ibombo, a invité les participants à adopter une approche commune régionale afin de faire entendre la voix de la sous-région et du continent lors de la conférence mondiale des radiocommunications prévue à Dubaï aux Emirats Arabes Unis. Pour lui, les objectifs d'arrimage du Congo à l'économie numérique en adhérence à ce présent séminaire régional participe de la

mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique «Congo Digital 2025». Il a ainsi indiqué que le but de celui-ci est d'échanger les expériences en matière de gouvernance des ressources en fréquences afin de répondre aux besoins en lien avec la 5G.

Poursuivant sa déclaration, il indiqué qu'il s'agit d'assurer

une utilisation des spectres sans interférence, implémenter des nouvelles technologies émergentes et leur utilisation pour répondre aux besoins des secteurs vitaux et promouvoir la hausse de la connectivité internet dans les zones urbaines et rurales, a-t-il précisé.

De son côté, le directeur général de l'Agence de régulation des postes et des

télécommunications électroniques (ARPCE) Louis-marc Sakala a indiqué que : ce séminaire témoigne de la volonté de développer les communications électroniques et d'assurer la gestion efficiente et rationnelle du spectre de fréquences radio et des orbites en Afrique afin que l'Afrique soit prête et parle d'une même voix lors des différentes conférences. Il a ajouté que c'est dans l'optique de tirer parti du potentiel des Tic et réduire la fracture numérique entre les peuples en profitant des avantages de l'accès au haut débit large bande, l'Afrique a donc le devoir d'exceller en matière de gouvernance de l'internet et de gestion du spectre radioélectrique.

Le représentant de l'UIT pour la zone Afrique centrale et Madagascar Jean-Jacques Massima-Landji a dit que ce séminaire technique prépare les propositions communes africaines qui seront présentées à la réunion de Yaoundé avant de se rendre à Dubaï pour la conférence internationale des télécommunications.

Signalons que ce séminaire qui a été organisé par l'UIT en partenariat avec l'ARPCE, s'est achevé le jeudi 22 juin dernier.

**Dim-Martie Mizère**

Téléphonie mobile

## AIRTEL CONGO INNOVE EN TECHNOLOGIE

**Le vendredi 16 juin dernier à Pointe-Noire, la société de téléphonie mobile Airtel Congo a procédé au lancement d'un nouveau produit dénommé Embedded Subscriber Identification Module (eSim). Cette technologie, la première du genre au Congo se donne à comprendre comme une Sim intégrée ou embarquée.**

**L'**introduction de la eSim par Airtel au Congo représente une étape importante dans le parcours de transformation numérique en République du Congo. Ce faisant, Airtel Congo est le premier opérateur à avoir introduit cette innovation en téléphonie mobile au Congo. La société réaffirme son engagement à fournir des solutions de pointe et à faire en sorte que ses clients gardent une longueur d'avance dans le monde de plus en plus connecté. En effet, eSim est une technologie qui permet aux abonnés Airtel de pouvoir se connecter au réseau sans avoir besoin d'insérer une

carte SIM physique dans leur téléphone. Une révolution dont les clients et abonnés fidèles vont désormais se servir de cette nouvelle expérience de connectivité mobile. Elle est une simplification du processus de changement d'appareil et une amélioration de l'offre globale.

A en croire son directeur commercial Abdel Kader Babakodo, cette Sim permet aux clients d'activer un abonnement au réseau mobile sans avoir besoin d'une nouvelle carte SIM physique ou d'échanger de cartes SIM qui est déjà dans l'appareil. L'un des principaux avantages qu'elle offre est sa



*Airtel Congo, avant-garde de la technologie*

capacité de prise en charge de plusieurs profils d'opérateur aussi bien en 2G, LTE, qu'en 5G, pour un niveau de sécurité et de confiance équivalent à celui d'une carte SIM

traditionnelle.

En effet, grâce à cette innovation, les utilisateurs n'auront plus besoin d'une carte Sim partout où ils iront. Aussi, ils pourront utiliser plusieurs

numéros avec un seul emplacement Sim, et en cas de vol, ou de perte de téléphone, l'eSim pourra être désactivée et réactivée en un clic.

**D.M.M**



Congo-Union européenne

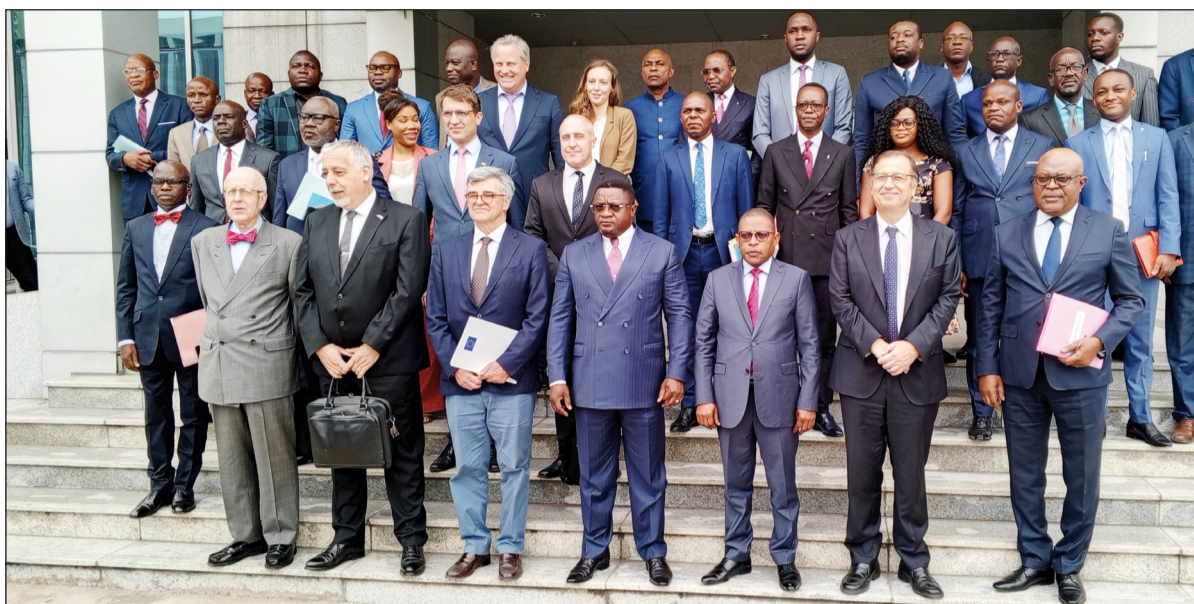
## UN DIALOGUE POUR UNE JUSTICE IRRÉPROCHABLE

Organisé le 21 juin 2023 à Brazzaville, le 5<sup>ème</sup> dialogue sectoriel entre le Congo et l'Union européenne s'est focalisé sur la justice dans toutes ses facettes. A l'orée du 60<sup>ème</sup> anniversaire de leur coopération, les deux partenaires ont analysé les avancées et les écarts avant de faire des projections pour une justice irréprochable et ce, en application de l'accord de Cotonou, liant l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP-UE).

Le Congo a été représenté à cette réunion par le garde des sceaux, ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones Aimé Ange Wilfrid Bininga et l'Union Européenne conduite par l'ambassadeur, chef de la délégation Giacomo Durazzo. Les échanges y relatifs ont permis d'améliorer leur compréhension mutuelle des défis auxquels la Justice congolaise est confrontée. Au menu de leur dialogue, le suivi des recommandations de la session précédente ; le fonctionnement de l'appareil judiciaire congolais ; la formation des forces de sécurité et l'amélioration des infrastructures des commissariats ; la justice des mineurs ; l'état d'avancement de la révision des codes ; la lutte contre les antivaleurs ; la criminalité faunique ; l'état de droit ; les droits humains et la démocratie en République du Congo ; l'examen périodique universel ; le processus consultatif avec la société civile ; les

droits des femmes et la liberté de communication.

Pour le ministre de la justice, les enjeux et perspectives de ce dialogue ont porté sur la modernisation de la justice. Le président Denis Sassou N'Gusso en a fait son point d'honneur. Le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a précisé à cet effet que, le chantier de modernisation de la justice engagé en République du Congo consiste à « mettre en exergue le renforcement de l'indépendance de la justice ; la réglementation des fonctions et attributions des différents acteurs de la justice, notamment les huissiers, les avocats, les notaires et les mandataires judiciaires ; l'amélioration des conditions de travail des magistrats, greffiers et du personnel de l'administration pénitentiaire ; l'informatisation des greffes ; la poursuite des efforts pour la réduction des délais des instances devant les juridictions ; l'accélération de l'informatisation de la chaîne pénale ; la création des conditions d'accessibilité



### La justice, le crédo du Congo

des personnes démunies à la justice ; la résolution du problème de la surpopulation carcérale ; l'intensification de la lutte contre la corruption, la fraude et la concussion au sein de l'appareil judiciaire ».

Le ministre en charge de la justice promet de mettre d'assainir l'appareil judiciaire en y écartant tous ceux qui, sans comprendre leur mission, s'en servent pour assouvir leurs intérêts égoïstes. Le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga s'est référé aux décisions de la dernière session du conseil supérieur de la magistrature pour convaincre davantage l'Union européenne que l'option prise par le Congo pour

une justice sans tâche est non négociable. Elle s'articule autour de la promotion et de la protection des droits humains et de l'amélioration du climat des affaires. En dépit des difficultés conjoncturelles actuelles, le gouvernement par l'entremise du ministre en charge de la justice affirme qu'il « ne ménage aucun effort et œuvre inlassablement à l'amélioration des services de la justice ; à la création de nouveaux tribunaux ; à la construction et à la réhabilitation de nouvelles maisons d'arrêts ; au recrutement et à la formation des nouveaux magistrats ainsi que des agents pénitentiaires ; au respect des droits des plus démunis et à la formation des

détenus dans le cadre des programmes de réinsertion ; à la promotion des droits et la protection des populations autochtones par le biais d'un corpus législatif et réglementaire d'exception, prônant ainsi une sorte de discrimination positive en faveur des populations autochtones ».

Autant de chantiers qui requièrent le concours des partenaires dont l'Union européenne. L'ambition du gouvernement étant de construire « une justice moderne, indépendante, crédible, équitable, performante et accessible à tous ».

Marlène Samba

Gouvernance

## LA SOCIÉTÉ CIVILE PRÉSENTE DEUX RAPPORTS SUR L'EXECUTION DES PROJETS FINANCES PAR L'ETAT

Les Organisations de la société civile (Osc) viennent de produire deux rapports concernant le suivi d'exécution des 700 projets financés par le gouvernement, dans le domaine de la santé et de l'éducation exercices 2014-2019, en vue de mesurer le niveau d'exécution des budgets d'investissement pendant ces six années.

Ces rapports produits par cinq Osc, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée en 2020 entre le gouvernement, représenté par le ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale à travers le Projet des réformes intégrées du secteur public (Prisp) et ces Osc ont été présentés le 16 juin dernier au Premier ministre, Chef du gouvernement, M. Anatole Collinet Makosso. S'exprimant après la présentation desdits rapports au chef du gouvernement, point focal des Osc, Mme Jocelyne Milandou Kanza, a précisé que ces Osc avaient pour mission de mesurer le niveau d'exécution des budgets d'investissement de 2014 à 2019 à travers le suivi des projets d'infrastructures et d'équipement prévus dans les

deux domaines courant cette période.

Pour ce travail, les cinq Osc se sont déployées dans tous les départements du pays pour vérifier sur le terrain, l'exécution réelle de tous ces projets. Il s'agissait de voir ce qui était fait en termes de construction et de réhabilitation. Dans leurs rapports, les cinq Osc ont mentionné qu'un bon nombre de projets financés par l'Etat n'existent que sur papier, d'autres avaient juste commencé mais les travaux n'ont jamais été achevés. A cet effet, les cinq Osc ont fait des recommandations au gouvernement, pour savoir ce qui s'est exactement passé.

Pour Mme Milandou Kanza, il est intéressant que les enquêtes puissent continuer, pour les exercices 2020 à 2023. «



L'idéal serait que les enquêtes se fassent désormais de manière régulière et ne pas attendre, par exemple, que des personnes aient quitté les fonctions pour pouvoir enquêter, parce que le devoir de redevabilité s'impose à tous et en tout

temps», a-t-elle souligné.

Ces rapports seront disséminés par voie de presse écrite, presse audiovisuelle et autre. On rappelle que les cinq Osc qui ont mené ces enquêtes sont l'Association des femmes juristes du Congo, (Afjc),

la Commission diocésaine Justice et paix, la Fondation Niosi, le Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC) et l'Action évangélique pour la paix (AEP).

Gulit Ngou



Recherche scientifique

# TRENTE FEMMES CONGOLAISES DES SCIENCES REPRÉSENTENT LE PAYS AUX ETATS-UNIS

**Au total trente femmes scientifiques congolaises de diverses spécialités, séjourneront depuis la semaine dernière aux Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre du programme «Leadership pour les visiteurs internationaux aux Etats-Unis».**

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Mme Delphine Edith Emmanuel qui les a accompagnées à l'aéroport international Maya-Maya, a fait savoir que ces femmes de sciences qui ont effectué ce voyage par vague de dix aux Etats-Unis, prendront part aux séances de travail dans les structures de recherche à Washington, en Floride et à Cleveland.

Donnant des orientations à ces femmes congolaises, Mme Emmanuel a rappelé la nécessité de prouver de quoi elles sont capables, en ramenant des expériences pouvant contribuer au développement du pays. « Il faut que les femmes scientifiques congolaises, engagées dans le développement du pays par la recherche scientifique,



*Première vague des femmes scientifiques congolaises aux Etats-Unis*

puissent tirer profit de la collaboration bilatérale fructueuse entre les Etats-Unis et le

Congo. Il s'agit là d'un pont qui permettra aux chercheurs des deux pays de mener

des recherches conjointes dans divers domaines », a-t-elle souligné.

Pour Mme Emmanuel, ce rendez-vous du donner et du recevoir est une occasion pour ces femmes scientifiques congolaises d'apprendre de l'expérience des autres, et de prouver leur expertise en matière de sciences.

Ces femmes scientifiques ont, de leur côté réalisé la responsabilité qui leur incombe, celle de représenter le Congo dans un pays où la science est assez avancée. Pour le Pr, Judith Nsondé Malanda, oncologue médicale hospitalo-universitaire, enseignante à l'Université Marien-Ngouabi, ce voyage est l'occasion d'établir le pont pour faire avancer la cause de la lutte contre le cancer, qui est un problème de santé publique majeur dans tous les pays.

**Gulit Ngou**



**PARADOXES**

**PARADOXES**

**PARADOXES**

**PARADOXES**

**PARADOXES**

## ◆ Un escroc vend la parcelle d'un mort et prend la fuite

Il s'agit d'un jeune qui se fait passer pour le fils d'un propriétaire foncier du quartier Manianga dans la partie nord de Brazzaville. Ce dernier ayant appris qu'un homme qui a acquis une parcelle de terrain dans ce secteur est mort, s'est rendu au lieu de la veillée pour constater la véracité de l'information. La nouvelle étant vraie, il a vite fait de contacter une jeune femme qui était dans le besoin pour lui proposer l'achat de la parcelle de l'homme décédé, tout en lui rassurant que le terrain lui appartenait. Il lui a montré de faux papiers en présence de faux témoins. Profitant de la naïveté de la jeune femme, le marché a été conclu. Cette dernière lui a versé la somme de six millions de FCFA exigée par l'escroc qui lui a établi une attestation de vente truquée. Après avoir encaissé l'argent, le jeune homme, conscient de son acte d'escroquerie, a quitté Brazzaville en compagnie de sa bande, pour une direction inconnue. Deux jours après l'achat, la jeune femme est venue déposer un camion de sable. Les voisins du quartier ayant constaté qu'une nouvelle personne s'est

appropriée la parcelle, ont alerté les parents du défunt dont le corps n'était pas encore inhumé. Ainsi un groupe de gens de la famille et le vrai propriétaire foncier ainsi que les témoins sont descendus sur le terrain avec des documents à l'appui. L'affaire a été tranchée en défaveur de la jeune femme. Cette dernière n'avait pas informé son mari de son projet comme le font beaucoup de jeunes filles qui se procurent clandestinement des biens et immeubles. Selon des informations reçues sur place, le jeune garçon est un habitué de la vente illicite de terrains. Il serait le fils d'un propriétaire foncier d'une zone éloignée de Brazzaville. Chaque fois qu'il commet un tel acte, il va se réfugier dans des petits villages de l'intérieur du pays pour laisser passer la colère de la victime. Actuellement cette femme qui a perdu son argent est à la recherche de l'escroc. Pendant ce temps, son mari ne sait pas qu'elle est dans la tourmente. Si la dame avait associé son époux, elle ne serait certainement pas tombée dans le piège du jeune escroc. A malin, malin et demi.

## ◆ Décoration abusive

C'est peut-être un effet de mode

qui est constaté dans les taxis où l'on observe une décoration hors du commun. En effet, les taximen prennent le soin de décorer leur voiture plus que les salons de leur maison. Pour cela, ils habillent les voitures en peluche. Ce tissu à poil long nécessite un entretien approprié qui doit se faire chaque fin de semaine. Cependant, on constate hélas que ces tissus en fibres placés dans les taxis n'ont jamais connu le moindre nettoyage depuis leur installation et absorbent en cette saison sèche des quantités de poussière qui mettent mal à l'aise les clients. Conséquences : le taxi dégage des odeurs piquantes constituant un danger permanent pour les usagers qui peuvent développer des pathologies comme la toux et la grippe. Un asthmatique ayant passé quelques temps dans un taxi de ce genre a fini par taper une crise d'asthme après avoir inhalé la poussière venant de ce tissu. On n'emprunte pas un taxi pour en sortir malade...

## ◆ La mise en disponibilité n'est pas un détachement

Un responsable des ressources humaines d'une structure à budget de transfert menace de suspendre les salaires des agents détachés auprès d'autres administrations.

Il leur demande de faire des demandes de mise en disponibilité ou de rejoindre leur administration d'origine. Cette démarche est contraire aux dispositions de la convention collective de cet établissement qui préconise entre autres, le détachement d'un agent tout en conservant son salaire brut. L'agent détaché continue d'avancer et de bénéficier dans son cadre d'origine de ses droits à la retraite. La mise en disponibilité exigée par notre chargé des ressources humaines est la position du travailleur qui, placé temporairement hors de son cadre d'origine, cesse de bénéficier de sa rémunération, de ses droits à l'avancement et à l'ancienneté. Pourquoi donc cet acharnement sur des agents régulièrement détachés ? Pendant ce temps sur le fichier du personnel figurent des fictifs des étudiants dont les rémunérations sont perçues et transférées à l'étranger sans être présents à leur poste. A ce sujet, le responsable des ressources humaines est muet. Le code du travail et la commission nationale de lutte contre la fraude lui donneront la réponse. □



Bac général

## DES ÉPREUVES À LA HAUTEUR DES ÉLÈVES STUDIEUX

**Plus d'un candidat affirme que le baccalauréat général session 2023 est facile pour celui qui a appris. Son organisation conformément au calendrier prévu, est le fruit d'un travail fait avec tout le sérieux possible depuis le 3 octobre dernier, date de la rentrée scolaire 2022-2023, s'est félicité le ministre de tutelle Jean Luc Mouthou. Du début à la fin des épreuves écrites et pratiques, les candidats, les surveillants, les jurys, les administrations, bref toute la communauté éducative ont montré le bon exemple. Ce qui revient à dire que les efforts consentis par tous ont payé, reconnaissent le ministre en charge de l'enseignement général et autres personnalités dont Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption.**

**T**out s'est bien passé. Tout s'est déroulé tel que prévu, dans les 252 centres, affirme le ministre de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation Jean Luc Mouthou. Au premier jour, il a été accompagné outre son homologue de l'enseignement technique et professionnel Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, du président de la Haute autorité de lutte contre la corruption Emmanuel Ollita Ondongo, des partenaires sociaux et représentants des parents d'élèves et des associations d'élèves et étudiants. Lançant les épreuves écrites au lycée Thomas Sankara à Djiri, le ministre Jean Luc Mouthou a déclaré que tout s'était très bien passé, nonobstant la candidate qui souffrait d'accès palustre et qui a été rapidement prise en charge par la sécurité civile. La délégation était aussi



Anxieux et confiants

passée au centre du lycée de la Révolution à Ouenzé où un monsieur se passant pour un candidat, n'a réussi à passer entre les mailles du filet tendu par la sécurité. Il s'est présenté à la presse comme égaré. « *Je n'ai pas retrouvé ma salle. J'avais envoyé un frère la veille, il n'avait pas aussi re-*

*trouvé mon nom* », raconte-t-il aux journalistes.

L'organisation a été une réussite. Les fuites d'épreuves tant redoutées n'ont pas été enregistrées. La sécurité civile s'est investie de bout en bout et a apporté tout le secours possible aux candidats, jury, chef de centres et surveillants

qui le nécessitaient. La police a été également mobilisée pour éviter tout débordement avant, pendant et après les épreuves. Le dispositif anti-fraude a été renforcé par l'intervention multiforme de la Haute autorité de lutte contre la corruption. Cette fois-ci, les réseaux sociaux se sont contentés de publier les photos et vidéos des années antérieures mettant en scènes des élèves et surveillants indéliques pris en flagrant délit. Les quelques cas mineurs de tentatives de fraudes ont été enregistrés, notamment des « bébés Lilly et autres bombes ». Ces documents ont été retirés avant l'entrée en salle des candidats en question. Le cartel de fraude et de la triche a aussi été tenu en échec. Les candidats ont été interdits d'entrer dans la salle chaussée de baskets, habillés en blouson, costume, parka ou pull-over. Evoquant la publication des résultats, le ministre Jean Luc Mouthou a indiqué que ceux du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) le seront sous peu. Cependant, les résultats du baccalauréat ne prendront pas plus d'un mois, a-t-il affirmé. Le ministre Jean Luc Mouthou qui prépare le dé-

roulement du Brevet d'études du premier cycle précise que la boucle sera bouclée avec la série des examens et concours d'entrée aux lycées d'excellence d'Oyo et de Mbounda. Comme dans les années passées, « *il y a beaucoup de satisfaction dans l'air. Une satisfaction justifiée par le fait que nous avons été engagés à organiser de façon régulière et permanente, les examens d'Etat proprement et nous en avons encore la preuve cette année. Nous avons le retour de différents chefs de jurys qui sont partis dans les différents centres. Je peux vous rassurer de ce que tout s'est bien déroulé et tout a fonctionné à merveille* ».

Le ministre a fait l'éloge d'une organisation parfaite, fruit d'un travail minutieux entamé depuis le 3 octobre dernier par le gouvernement Makosso, sous la supervision du chef de l'Etat. Si le nombre de candidats a diminué d'environ 2% par rapport à l'an passé, toute la communauté éducative s'attend à ce que les résultats soient plus intéressants que ceux de 2022 qui n'avaient pas atteint 40%.

Marlène Samba

Baccalauréat technique 2023

## AU TOTAL 17 719 CANDIDATS DANS L'ATTENTE DES RÉSULTATS

**Les épreuves écrites du baccalauréat technique session de juin 2023, quant à elles, ont démarré le mardi 13 juin 2023 sur toute l'étendue du territoire national. A Brazzaville, elles ont été lancées par le ministre de tutelle Ghislain Thierry Manguessa Ebomé, en compagnie de son collègue de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Luc Mouthou. Ensemble, ils ont fait la ronde de quelques centres d'examen pour encourager les différents candidats, car les deux ministres espèrent avoir un taux de réussite de 100%.**

**E**n effet, 17.719 candidats ont affronté cet examen d'Etat dont 9 014 filles, répartis dans 91 centres. L'effectif des candidats libres était de 5 834. Brazzaville compte 8 423 candidats et Pointe-Noire 6 260 candidats, soit 50, 87% dans tout le pays. Comparativement à l'année dernière, le nombre de candidats est en baisse de 3, 30%.

Ainsi, pendant cinq jours, les élèves ont planché sur différentes matières en rapport avec leurs séries respectives. Parmi ces épreuves, on peut citer la philosophie, les mathématiques financières et générales, les statistiques, le français, l'anglais, l'histoire, la géographie ainsi que la vie d'entreprise.

La visite des deux ministres a débuté au lycée industriel premier mai, en passant par le lycée Pierre Savorgnan de Brazza, Anne-Marie Javou-

hey et le lycée 5 février 1979. Partout où il passé, le ministre Ghislain Thierry Manguessa Ebomé a encouragé les candidats et exhorté les équipes pédagogiques mise en place à veiller à la bonne organisation de cet examen. Ce faisant, il s'est rassuré d'avoir un baccalauréat propre qui augure de bons résultats à la fin de cet examen d'Etat.

Au terme de la visite, le ministre Ghislain Thierry Manguessa Ebomé a justifié par ailleurs la présence de son collègue en charge de l'enseignement général par une bonne organisation de l'examen. « *Les examens d'Etat participent à la régularité du système éducatif national. L'organisation des examens est une chose difficile car cela se joue sur la psychologie de l'homme. A cet effet, l'assistance de tous les acteurs est nécessaire, tout comme celle des services de*

*sécurité civile* », a-t-il déclaré.

Les candidats de leur côté se sont dits confiants pour la bonne préparation et la réussite à cet examen. « *Je me suis bien préparé pour affronter cet examen avec optimisme depuis le premier jour de la rentrée scolaire. Conscient de ce que cela représente, je me suis donné à fond pour garantir ma réussite. Je demande aux autres de ne pas avoir peur, plutôt de bien se concentrer et sortir tout ce qu'on a appris pendant les cours. Il n'y a pas de magie meilleure que ça* », a déclaré Gloire Mbongo, élève en BG au centre Savorgnan de Brazza.

D'autres ont exprimé leur engagement en ces termes: « *le baccalauréat est un examen final du cycle secondaire et nous en sommes très conscients. Nous voulons ici donner le meilleur de nous-mêmes, afin de décrocher notre examen*



Les candidats se concertent après les épreuves écrites

d'Etat et faire non pas seulement la fierté des parents qui nous ont envoyés à l'école, mais faire aussi la fierté de notre pays. Nous voulons nous aussi aller loin, afin d'occuper des postes dans notre République », ont rassuré deux élèves

du lycée technique. Les épreuves écrites débutées le 13 juin ont pris fin le 17 juin 2023, après les épreuves physiques le 10 mai 2023. Bonne chance à tous.

Dim-Martie Mizère



## Education

## L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DU CONGO BRAZZAVILLE OUVRE SES PORTES EN OCTOBRE 2023

Les responsables de l'Eglise catholique ont annoncé la semaine dernière à Pointe-Noire, que l'Université Catholique du Congo Brazzaville (l'UCCB), ouvre ses portes en octobre 2023, au titre de l'année académique 2023 -2024.

Cette annonce a été faite au cours de la journée portes ouvertes organisée au Centre culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard de Pointe-Noire, pour sensibiliser les futurs étudiants et leurs parents.

A cette occasion, le vice-recteur et doyen de cette faculté, Alfred Charles Sockath, a fait savoir que l'inscription se fera en deux étapes, à savoir la préinscription et le test d'admission. Les futurs étudiants désireux de s'inscrire à la Faculté des sciences et technologies ont été informés sur ce premier département qui va ouvrir ses portes, en attendant la création des



autres.

Cette première université catholique va permettre aux étudiants de se préparer pour une insertion professionnelle, grâce aux stages qui seront faits dans les entreprises partenaires, telles que Total Energies, Chevron et la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC). En outre, la formation managériale qui y sera dispensée va aider les étudiants de créer des entreprises.

Pour cette première année académique, l'UCCB a retenu trois filières : Biologie géosciences, Chimie-physique, Chimie géosciences-mathématiques, Informatique-physique.

Gulit Ngou

## Education

## LES AUTORITES APPELEES A S'IMPLIQUER A L'INITIATIVE « TOUS ENSEMBLE, SAUVONS L'ÉCOLE »

Le président de l'association Dynamique pour la promotion de l'éducation de qualité pour tous et développement (Dpeqptd), Patrice Tsoumou a appelé le 16 juin à Brazzaville, les cadres et autorités à s'impliquer à l'initiative intitulée « Tous ensemble, sauvons l'école », en vue de promouvoir l'éducation de qualité pour tous.



Patrice Tsoumou

S'exprimant lors d'un point de presse, organisé dans le cadre du lancement officiel de cette

initiative, M. Tsoumou a souhaité que la question de l'éducation de qualité soit inscrite au registre des urgen-

ces de chaque département du pays.

Selon lui, la phase expérimentale de cette initiative va se dérouler dans six districts pilotes à savoir Lékana, Djambala et Gamboma dans le département des Plateaux, Sibiti dans la Lékoumou, Mouyondzi dans le département de la Bouenza et Etoumbi dans le

département de la Cuvette-Ouest, afin de sensibiliser les leaders de ces localités sur la pertinence de cette vision. A cet effet, les rencontres citoyennes seront aussi organisées pour contribuer à la restauration du système éducatif.

Au cours ce point de presse, M. Patrice Tsoumou a exhorté les Congolais à aimer le pays en travaillant pour son bien-être. « *Levons-nous, prenons l'option de reconstruire l'école pour une éducation de*

*qualité pour tous* », a-t-il dit, soulignant que cela permettra de gagner le challenge pour l'avenir des enfants et d'assurer le développement de la nation congolaise. « *Notre démission a fait de l'école une industrie de la méchanceté qui a produit en masse des délinquants* », a-t-il déploré. Il a invité la population à s'unir avec son association, en vue d'avoir en partage un seul slogan « Tous ensemble, sauvons l'école ».

G.N.



**1<sup>ère</sup> PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.**

**G'BOX SERVICES**  
Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

**NOS METIERS**

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

**NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU**  
+ De 14 agences dans tout le territoire national

NEW FORMULA POWERED BY **SAP Business One**

**Service Clients :**  
Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.  
Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassa' en face du Centre Culturel Français.  
Contact 2017@gxinternational.net • www.gxinternational.net  
(+242) 05 550 10 73 - (+242) 05 301 02 38

Nos Partenaires





Football congolais

## LES VIEUX DÉMONS SONT DE RETOUR AU STADE

**Une défaite fait forcément mal. Bon nombre de Congolais ont déjà perdu leur vie à cause de cela. Mais des défaites à répétition font que certains anciens fous de foot renoncent définitivement à aller au stade où à suivre les rencontres de football. Question de prudence. Mais emprunter désormais la voie de l'incivisme est tout ce qu'il y a de plus dégradant.**

**L**e Congolais, comme chacun sait, a l'art de copier. Du bon ou du mauvais, c'est selon son humeur. Mais pour le cas d'espèce l'exemple est venu d'ailleurs, précisément d'Angleterre avec le hooliganisme. Au début des années 80 plusieurs jeunes désœuvrés prenaient un malin plaisir à consommer abusivement l'alcool, la drogue et bien d'autres produits généralement interdits à la consommation pour, finalement, aller se défouler dans les stades. Ils semaient la terreur, l'horreur parfois jusqu'à la mort comme en 1985 à Bruxelles (Belgique) lors de la finale de la coupe d'Europe des clubs champions entre Liverpool et la Juventus de Turin. Trente-huit supporters italiens avaient perdu leur vie. Mais l'Union européenne de football association (U.E.F.A) avait dû prendre la décision d'exclure pendant un certain temps les clubs anglais des compétitions européennes inter-clubs. Certains observateurs avaient crié au scandale car cette sanction frappait d'innocents faiseurs de spectacle que sont les footballeurs et non les vrais coupables, les spectateurs enragés. Mais, au bout du compte, le hooliganisme a fini par quitter l'Angleterre pour prendre racine ailleurs. Au Congo, nous vivons depuis un moment le phénomène « Kuluna ». A un moment donné, il a failli embraser nos stades mais, comme par miracle, il s'est plutôt invité à la cité où son éradication devient de plus en plus compliquée. A l'école comme en dehors, des jeunes s'organisent en groupes pour semer la terreur surtout à Brazzaville. Point commun avec le hooliganisme, l'alcool, la drogue et tout ce qui fait perdre la tête. Mais, ici, on met en relief le coupe-coupe (Tramotina) en plus des barres de fer, les bouteilles cassées, les couteaux, etc. On fait donc régner la loi du plus fort. L'insécurité est désormais partout. C'est la casse.

**Un dimanche de triste mémoire au stade Massamba Débat**

Si Congo-Mali de ce diman-



*L'expression de l'incivisme après la défaite contre le Mali*

che 18 juin était un match de tous les dangers sur le plan de la performance, personne ne pouvait s'imaginer que le public, reconnu très fair-play, allait se permettre de tels actes d'incivisme. Par le passé, on ne cessait de reprocher aux pouvoirs publics de ne pas mettre à la disposition de la jeunesse sportive des infrastructures sportives viables et ultra-modernes pour la pratique saine du sport. Mais la municipalisation accélérée est venue et tout le monde a salué chaudement les efforts du gouvernement. Sauf qu'il y a eu relâchement dans l'entretien et on a commencé à tout perdre y compris le bijou de Kintélé. Finalement avec les exigences de la Fifa et la C.A.F, il ne nous reste que le stade Alphonse Massamba Débat pour être visible sur l'échiquier international. Et même lui est constamment menacé car les travaux amorcés n'ont jamais pris fin. La fédération congolaise de football, malgré tout, a fait des mains et des pieds pour épargner le pays du carton rouge. On a même eu peur avec la production musicale de Fally Ipupa qui y a été organisée dernièrement. Mais, fort heureusement, plus de peur que de mal. C'est à se demander si ceux qui ont tenu à vivre Congo-Mali ce dimanche 18 juin avaient réellement conscience de ce qu'ils marchaient sur les œufs. C'est vrai qu'il a été prévu de le fermer après le concert de Roga-Roga le 24

juin dernier. Mais il était mieux de le laisser dans un état viable. Malheureusement, après la défaite devant le Mali (0-2), certains congolais ont bizarrement décidé de le rendre responsable de l'échec. Alors, ils se sont déchaînés, arrachant les bancs pour les balancer vers le terrain de jeu. Pendant qu'à la tribune d'honneur certains « voyous » étaient préoccupés par cet exercice, d'autres préféraient en rire et la sécurité était étrangement absente. On l'a dit plus haut, c'est l'insécurité qui règne à Brazzaville. Et pourtant, nous sommes les premiers à déplorer les détournements, la corruption, les vols et autres perpétrés par les politiques. Mais nous-mêmes nous nous mettons à casser ce qui a été construit pour arrimer le pays à la modernité. Ce qui est synonyme de vouloir d'une chose et de son contraire. Il faut donc restaurer l'enseignement de l'instruction civique du moment où cette attitude hautement blâmable nous condamne à recommencer à ne plus finir le travail qui a déjà été fait. Ici, le véritable responsable de la défaite ce sont les joueurs et tous les autres opérateurs qui, de loin ou de près, sont concernés. Ce n'est sûrement pas le stade. Alors, pourquoi le retour de ces vieux démons ?

**Nathan Tsongou**

C.A.N U23 de Football

## LE CONGO A DÉBUTÉ HIER À RABAT

**C'est au moment où nous mettions sous presse, samedi dernier, que débutait hier à Rabat (Maroc) la phase finale de la coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans. A l'occasion, le Maroc a été opposé à la Guinée dans le groupe (A). Le groupe A qui est aussi celui du Congo qui a affronté à son tour le Ghana hier toujours à Rabat.**

**H**ier donc, il s'est disputé Ghana-Congo à 16h, heure locale, à Rabat tandis qu'à Tanger l'Egypte a été opposée au Niger à 18h et à 21h le Mali a affronté le Gabon dans le groupe B. il sied de signaler que la disqualification du Gabon au profit du Cameroun a finalement été invalidée par la commission d'appel. C'est donc bel et bien le Gabon qui se trouve au Maroc pour le tournoi final des U23. La journée d'aujourd'hui lundi est consacrée au repos général. Mais c'est demain mardi que sera donné le coup d'envoi de la deuxième journée avec deux rencontres dans le groupe A. Au programme, Congo-Guinée à 18h suivi de Maroc-Ghana à 21h.

Évidemment, depuis dimanche soir les résultats de deux premières rencontres du groupe. sont connues. A noter que seules deux équipes par groupe seront qualifiées pour les demi-finales car il n'y a que huit équipes qui disputent ce tournoi. On en est comme à une certaine époque de la C.A.N seniors avec huit participants au tournoi final, répartis en deux groupes. Le premier du groupe A affronte le deuxième du groupe B et le premier du groupe B rencontre le deuxième du groupe A en demi-finales. Il se trouve que le groupe A est très relevé avec le Maroc, pays organisateur, le Ghana, un ancien grand pays de football, la Guinée qui, pour sa part, est présente ces derniers temps pratiquement dans toutes les catégories.

Enfin il y a notre pays, le Congo Brazzaville, qui, cette fois, a disputé toutes les phases finales des catégories jeunes. Ce qui est, peut-être, un signe pour la dernière bataille décisive de septembre prochain pour les seniors. Car ils ont intérêt à ne pas être les seuls à opter pour la politique de la chaise vide au tournoi ivoirien l'année prochaine. Mais en répondant présents au rendez-vous marocain les U23 congolais sont condamnés à se faire violence pour marcher sur la voie des U20 si ce n'est mieux faire.

C'est vrai que ce ne sont pas les noms qui jouent. Néanmoins, au niveau seniors, il y a comme un signe indien pour le Congo face à ces trois adversaires. En 1968, en Ethiopie et précisément à Asmara le Ghana avait dominé le Congo par 3 à 1 bien que Jean Michel Mbono « Sorcier » ait ouvert le score. C'est d'ailleurs l'unique trace d'un affrontement entre les deux pays en tournoi final. Concernant la Guinée, on ne sait pas ce que sera ce match qui date du tournoi final des deuxièmes jeux africains au Nigeria. La Guinée avait alors écrasé le Congo par 5 à 1. Mais devant le Maroc, les archives montrent trois rencontres.

D'abord en 1972 à Douala (Cameroun) où les deux pays avaient partagé sur le score d'un but partout. Puis en 1978 à Kumasi (Ghana) où les Lions de l'atlas (Nigeria) et le Maroc avait encore gagné par 1 à 0. Comme, on le voit, au niveau seniors le bilan est plutôt favorable à tous nos adversaires. Mais il s'agit ici de la catégorie U23 où le Congo s'est illustré en écartant l'Afrique du sud qui n'a pas la réputation d'un faire-valoir. Le Congo peut donc avoir son mot à dire en cette compagnie. Pour revenir sur le programme, le mercredi 28 prochain à Tanger auront lieu Egypte-Mali à 18h et Gabon-Niger à 21h. Le jeudi 28 juin sera consacré au repos. Le vendredi 30 juin, ce sera la troisième et dernière journée dans le groupe A. les deux rencontres se joueront à la même heure, précisément à 21h, dans deux stades différents de Rabat. Le programme prévoit Congo-Maroc d'une part et Guinée-Ghana de l'autre. Même configuration le lendemain 1<sup>er</sup> juillet à Tanger avec Gabon-Egypte et Niger-Mali. On peut donc constater que dans chacun des groupes, les équipes d'Afrique de l'Ouest s'affrontent au dernier match avec Guinée-Ghana dans le groupe A et Niger-Mali dans le groupe B.

**Nathan Tsongou**



Affaire Sébastien Migné, ancien sélectionneur des Diables Rouges

## LE CONGO SOMMÉ DE VERSER 420 MILLIONS DE FRANCS CFA DANS LES SOIXANTE JOURS

**Un malheur ne vient jamais seul dit un proverbe. Le ciel est sombre et vraiment sombre en ce moment. Pendant que l'on cherche à oublier l'humiliation du 18 juin qui a été accompagnée par de scènes inciviques, voilà qu'une autre nouvelle vient déchirer le cœur des mordus du foot congolais. La fédération internationale de football association (Fifa) vient d'adresser une sommation au Congo qui, dans un délai de soixante jours, se doit de verser 420. Millions de francs Cfa à Sébastien Migné, son ancien entraîneur-sélectionneur.**

**S**ouvenons-nous qu'en plein contrat avec le Congo Sébastien Migné avait choisi unilatéralement de démissionner pour aller rejoindre le Kenya. Mais, exactement comme maintenant avec Paul Put, le Congo devait pas mal de salaires au successeur de Claude Leroy. Mais au lieu de solder les arriérés du technicien français, le Congo a curieusement choisi de les ignorer, faisant ainsi une très mauvaise lecture du verdict rendu le 29 octobre par la FIFA. A cause de cela, le

montant à verser à Sébastien Migné, a été majoré de 5% par an.

Aujourd'hui, le Congo a soixante jours pour solder la dette. Comme dans l'affaire Christian Letard, le Congo est victime de sa propre négligence et le voilà qui risque de manquer les éliminatoires de la coupe du monde 2026. L'opinion, évidemment, est divisée en ce moment. Car il y en a qui préfèrent que le Congo fasse une pause pour s'épargner des douleurs dues aux déceptions à ne plus finir. Mais



Echanges de parapheurs entre les signataires (Photo d'archives)

il y en a aussi qui prennent cette suspension pour une humiliation insupportable. Car il vaut mieux, pour eux, être battu sur le terrain que de vendre une image aussi désolante. Non seulement cela, il va falloir en plus « jeter » près de 420 millions de francs Cfa par la fenêtre. Voilà qui, une fois de plus, repose le problème de l'intérêt obsessionnel pour les techniciens étrangers. Les

chiffres prouvent pourtant que leur expertise ne nous est d'aucune utilité du moment où les autochtones ont mené six fois sur sept l'équipe nationale au tournoi final de la coupe d'Afrique des nations. Claude Leroy, le seul à avoir brisé le mythe, a cependant bénéficié d'un précieux coup de pouce du destin après avoir été éliminé au tour préliminaire par le Rwanda.

Mais, comme c'est à la mode en Afrique, le Congo a persisté dans le suivisme. Et comme, malheureusement, il n'a pas la maîtrise des contrats, il se fait régulièrement prendre au piège. Nous voici donc de nouveau pris au piège et rien ne dit qu'avec Paul Put il n'y aura pas un scénario identique. Car, là aussi, le Congo doit au technicien belge plusieurs salaires. Comme on le voit, l'idéal serait de renoncer à la fameuse mode africaine avec bon nombre de pays qui font systématiquement appel aux techniciens expatriés. Les autres pays, eux au moins, n'ont pas tellement d'ennuis avec ces entraîneurs importés. Mais le Congo, pour sa part, semble plutôt négligent en la matière au point où l'on court toujours le risque d'être traîné soit au tribunal arbitral du sport (T.A.S) ou au comité de discipline de la fédération internationale de football Association (FIFA). Comme quoi, outre les défaites à la pelle, on prend maintenant le pli de jeter l'argent pour cause de négligence.

**Georges Engouma**

Eliminatoires de la C.A.N de football, Côte d'Ivoire 2023

## LE CONGO A ENCORE UNE TOUTE PETITE CHANCE

**Le dimanche 18 juin 2023, une messe de requiem a lieu au stade président Massamba Débat. Là où, il y a de cela 58 ans, le refrain « Congo, c'est notre pays, avait été repris en chœur par des congolais ivres de joie et de bonheur. Cette fois, ce sont la colère et la douleur qui ont plutôt prévalu. Les Maliens ont pris leur revanche de façon arrogante par deux buts contre rien.**

**C**'est cruel comme verdict mais des inciviques en ont profité pour procéder à la démolition des installations. C'est vrai, un malheur ne vient jamais seul. Mais cela commence à devenir lassant de voir le Congo presque toujours mal à l'aise à la maison. Est-ce à cause du poids de l'enjeu ou de son incapacité à faire face à l'adversité ? En tout cas c'est une situation qui interpelle tous ceux des Congolais qui se réclament du foot. Car voyez-vous même en 2015 quand le Congo s'est qualifié pour la dernière fois pour une phase finale de coupe d'Afrique des nations, le Congo n'avait perdu aucun match à l'extérieur alors qu'à domicile il en avait perdu deux sur trois. Cette fois encore il vient d'en perdre deux sur trois sauf qu'à l'extérieur, il en a déjà perdu un au Mali : il ne reste que celui de septembre

au Maroc ou ailleurs contre la Gambie. Le sujet mérite qu'on y réfléchisse très sérieusement. Mais en dehors de ça, le match du 18 juin à domicile n'avait pas été préparé de façon convenable. Pendant que les dirigeants maliens promettaient de doubler la prime des joueurs, côté congolais on baignait plutôt dans la polémique. On a plutôt choisi de faire comme si l'on faisait disputer un championnat avec deux règlements.

En plus, on a touché à la partie la plus sensible de la motivation en supprimant, en plein milieu de la campagne, la prime de présence. Ce qui, tout naturellement, a occasionné le mécontentement des joueurs au point même d'en arriver à une grève larvée. Et tout le monde ou presque a inconsciemment transformé le football en une loterie où l'on peut tenter sa chance à tout moment

et n'importe comment alors que celui-ci est une science qui nécessite une préparation méticuleuse. C'est ainsi que le Congo est allé défier le Mali sans véritable préparation et sans ambitions. Car, dans nos têtes, le Mali n'a jamais gagné à Brazzaville en compétitions officielles. Sans compter les incessantes réunions entre la tutelle et la fédération congolaise de football qui n'apportent jamais rien de positif.

Or le risque est toujours énorme d'aller à la chasse en rangs dispersés. Des forces dispersées font que tout soit réduit à néant. Après coup, chacun cherche à tirer la couverture à soi en essayant de séduire l'opinion. Mais, par-dessus tout, c'est le Congo qui est jeté dans la boue. Ce qui finit par susciter la colère surtout des inciviques qui en profitent pour s'en prendre aux installations. Les pouvoirs publics s'efforcent d'ériger des infrastructures pour la pratique saine du sport mais quelques voyous prennent du plaisir à les casser comme pour provoquer un éternel recommencement. Pauvre Congo ! Et cela ar-

rive à un moment où l'épée de Damoclès est au-dessus de ce stade à cause de sa pelouse.

**Et pourtant, le Congo peut encore se qualifier**

On l'a dit plus haut, le Congo est plus à l'aise à l'extérieur qu'à domicile. Mais, cette fois, la chose paraît plutôt délicate. Car il ne règne toujours pas un climat de sérénité. Les tensions persistent et le capitaine des Diables-Rouges, Thievy Bifouma, d'affirmer au terme de la réunion, tenue mardi dernier: « rien n'a été résolu ». Et pourtant, il s'agissait de tirer les leçons afin de remobiliser et remotiver les troupes en vue de la dernière bataille de septembre prochain. Hélas ! C'est plutôt le statut quo. C'est alors regrettable puisque la priorité n'est pas donnée au Congo. Mais il reste pourtant encore un match à disputer en septembre contre la Gambie au Maroc ou ailleurs. C'est là une chance à saisir puisque le match ne se joue plus sur le « maudit » sol congolais. Il se jouera plutôt sur terrain neutre.

Ainsi, au lieu de continuer

à se marcher sur les pieds, on devrait plutôt faire la paix des braves pour privilégier le Congo. Car en cas de victoire le Congo sera qualifié pour le tournoi final en Côte d'Ivoire. Il totalisera certes le même nombre de points que son adversaire. Mais pour l'avoir battu aussi bien à Brazzaville qu'en terre neutre, le règlement sera bénéfique au Congo. Alors, on a intérêt à jouer cette chance à fond. Par conséquent, il va falloir mettre tous les atouts de notre côté. A commencer par la décrispation du climat.

Il vaut mieux donc ne pas nous résigner mais plutôt continuer à croire en notre étoile. Mais d'ici à septembre il y a quand même juillet et août. Malheureusement les championnats en Europe vont à peine commencer. Il sera donc difficile de savoir qui sera en forme et qui ne le sera pas au niveau des joueurs. L'idéal sera, peut-être de mettre le mois de juillet à profit pour se préparer. Mais, même là aussi, certains professionnels seront en train de négocier leur transfert. On sera obligé de travailler avec ceux qui seront disponibles du moment où, jusque-là, il n'existe pas d'équipe. Mais le dernier match doit être préparé de façon sérieuse.

**Merlin Ebalé**